



**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SÉANCE DU 19 MAI 2025**

– COMPTE-RENDU INTÉGRAL –

Le lundi 19 mai 2025 à 17 heures 30, les membres du Conseil du 5^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle Pierrotet sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Mme la Maire du 5^e arrondissement le jeudi 24 avril 2025, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Un ordre du jour complémentaire et un ordre du jour complémentaire 2 ont été adressés le vendredi 16 mai 2025.

Publication de la convocation et des ordres du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 5^e arrondissement prévu à cet effet.

La majorité des 14 membres du Conseil d'arrondissement en exercice étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. AUDOUIN
Mme BIRABEN
M. CIVEL
Mme HOOGSTOËL
Mme ROSSET

M. BARRAT
M. BOUCHET
Mme GABADOU
M. ISARE

Mme BERTHOUT
M. CASANOVA
Mme HACKE
Mme LEMARDELEY

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5^e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 17h40 sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T.

M. Laurent AUDOUIN arrive lors de la mise en discussion du point 8.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5^e arrondissement, quitte la séance à 18h48 au point 25 et donne pouvoir à Édouard CIVEL et revient pendant les débats du point 29 à 19h20.

M. Pierre CASANOVA quitte la séance à 19h15 au point 29 et donne pouvoir à Édouard CIVEL.

Mme Corinne GABADOU quitte la séance à 19h45 au point 31 et donne pouvoir à Violaine HACKE.

ORDRE DU JOUR DÉFINITIF

- 1 - **052025029** Désignation du secrétaire de séance
- 2 - **052025030** Adoption du procès-verbal de la séance du 24 mars 2025
- 3 - Adoption de la procédure d'urgence
- 4 - Adoption de la procédure d'urgence 2
- 5 - **2025 DAC 14** Subvention (20 000 euros) et convention avec le Centre d'art et de culture de la rue Broca (5^e)
- 6 - **2025 DASCO 30** Subventions d'investissement (215 781 euros) à 15 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - édition 2024-2025
- 7 - **2025 DASCO 32** Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (52 900 euros), subventions d'équipement (6 000 euros) et subventions pour travaux (217 674 euros)
- 8 - **2025 DASCO 50** Dénomination de l'école Charles Aznavour
- 9 - **2025 DDCT 57** Subventions (10 000 euros) à 2 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 5^e arrondissement
- 10 - **2025 DFA 22** Prise de participation de la RIVP au capital de la Société immobilière de la rue Tournefort
- 11 - **2025 DLH 132** Réalisation, 41 rue Tournefort (5^e) d'un programme complémentaire de 11 logements sociaux (11 PLS) par la RIVP - Subvention 220 000 euros
- 12 - **2025 DGRI 10** Subventions (80 000 euros) et conventions avec 18 associations dans le cadre de l'appel à projets « Label Paris Europe 2025 »
- 13 - **2025 DGRI 11** Subventions (72 400 euros) et conventions avec 14 associations dans le cadre de l'action culturelle internationale de la Ville de Paris
- 14 - **2025 DAC 399** Subventions (300 000 euros) à 56 associations et 4 organismes au titre de Culture et Solidarités 2025 pour la mise en œuvre de 61 projets, et signature de 23 conventions
- 15 - **2025 DGRI 18** Convention de co-organisation et co-production de l'exposition « TI AMO, CINEMA ! » dans le cadre de la 4^e édition du festival Dolce vita-sur-Seine
- 16 - **2025 DLH 83** Location de l'immeuble 275, rue Saint-Jacques (5^e) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique
- 17 - **2025 DU 125 PLU** – Modification simplifiée - Non-réalisation d'une évaluation environnementale et modalités de la mise à disposition du public
- 18 - **2025 DU 126** Autorisation de surplomb du domaine public municipal dans le cadre d'isolation thermique par l'extérieur (ITE) d'un immeuble d'habitation au 21, rue Buffon (5^e)
- 19 - **2025 DU 148** Création d'un site patrimonial remarquable en lien avec le bien inscrit au patrimoine mondial "Paris, Rives de la Seine" - Engagement des études

20 - **2025 DVD 56** Actions contribuant à l'amélioration de la sécurité routière sur le territoire parisien - Subventions (13 000 euros en fonctionnement) et conventions avec 2 associations

21 - **2025 DVD 62** Actions contribuant à l'apaisement et au partage de l'espace public inscrits dans le Code de la rue et le plan « Paris : priorité Piéton ! » - Subventions aux associations (33 500 euros)

22 - **2025 DAE 33** Subventions et conventions (6 265 000 euros) avec 103 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des parisiennes et parisiens les plus éloignés de l'emploi. IAE 2025

23 - **2025 DJS 5** Subventions (18 700 euros) à huit associations sportives (dont 1 avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs) (5^e)

24 - **2025 DVD 39** Réalisation d'une étude sur une application mobile de priorité aux carrefours à feux, des travaux, des développements et maintenance - Convention de partenariat Ville de Paris, IDFM, RATP

25 - **2025 DVD 51** Plan Vélo 2021-2026 et Budget Participatif. Subventions à 23 associations (montants 260 000 euros en fonctionnement et 46 200 euros en investissement) et conventions associées, dont 11 pluriannuelles

26 - **V052025031** Vœu relatif au projet de cour oasis au collège Rognoni

27 - **V052025032** Vœu visant à réaliser les projets d'aménagement programmés en 2025 selon le calendrier initialement prévu

28 - **V052025033** Vœu visant à rendre accessible aux Parisiens le jardin de l'ancienne école Polytechnique

29 - **V052025035** Vœu visant à rendre l'avis des maires d'arrondissement conforme en matière d'installation d'antennes de téléphonie mobile

30 - **V052025034** Vœu visant à rendre conforme l'avis des maires d'arrondissement dans le cadre des demandes de changement de destination nécessitant des compensations

31 - **V052025036** Vœu relatif à la préservation d'un îlot de fraîcheur dans une résidence sociale

32 - **Q052025037** Question orale utilisation de carboglace pour boucher les trous des rats – **RETIRÉE EN COURS DE SÉANCE**

1 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5^e arrondissement, propose que **Mme Nazan EROL**, Conseillère d'arrondissement, chargée de la santé, des solidarités, des seniors, du handicap et du lien intergénérationnel, soit désignée secrétaire de séance.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

Mme Nazan EROL est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages exprimés.

2 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 MARS 2025

Mme Florence BERTHOUT : Je sou mets à votre approbation l'adoption du procès-verbal du 24 mars dernier.

Votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

Le procès-verbal de la séance du 24 mars 2025 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

3 - ADOPTION DE LA PROCÉDURE D'URGENCE

4 - ADOPTION DE LA PROCÉDURE D'URGENCE 2

Mme Florence BERTHOUT : Je vous propose également de vous prononcer sur la procédure d'urgence, sachant qu'il y a eu deux salves, si j'ose dire, de délibérations qui nous sont arrivées. Nous délibérons globalement sur ces délibérations, conformément au code général des collectivités territoriales et à notre règlement intérieur. Avis favorable ?

Votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

La procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

5 - 2025 DAC 14 SUBVENTION (20 000 EUROS) ET CONVENTION AVEC LE CENTRE D'ART ET DE CULTURE DE LA RUE BROCA (5^e)

Mme Florence BERTHOUT : Je cède la parole à Monsieur Pierre CASANOVA.

M. Pierre CASANOVA : Merci, Madame la Maire. Il s'agit en effet d'une subvention de 20 000 euros qui bénéficierait à l'espace Rachi, aussi appelé Centre d'art et de culture de la rue Broca. Comme vous le savez, il s'agit d'un espace et d'une association qui mènent une activité culturelle protéiforme puisqu'elle conjugue dans une salle de plus de 300 places et une galerie d'exposition des représentations de la culture juive à Paris *via* des manifestations artistiques, des événements culturels, des représentations théâtrales, des projections de films, des concerts, des expositions, des forums, des débats, des séminaires, des colloques. Ils sont extrêmement actifs, nous les connaissons bien et nous les apprécions. En 2021, la Ville avait soutenu l'espace Rachi pour son plan d'investissement et une rénovation de l'auditorium. En 2025, elle entend le soutenir à l'occasion d'une importante programmation musicale, puisqu'il s'agira de la 23^e édition du festival Jazz'n'klezmer, de la 5^e édition du festival Dia(s)porama dédié au cinéma juif international, du festival des cultures juives, et enfin d'une saison comportant des rencontres et des tables rondes. Alors, pour toutes les bonnes raisons que je viens d'évoquer, je vous propose d'approuver cette subvention de 20 000 euros, en précisant qu'elle ne représentera que 4 % de l'action totale qui est de 412 000 euros.

Mme Florence BERTHOUT : Merci infiniment. Nous allons voter, mais je me permets de rappeler qu'avant la covid, le centre avait 30 000 euros et que, depuis, ils ont considérablement développé leurs actions en province, notamment tous les festivals. Tu as dit à juste titre que c'était protéiforme. Leur festival jazz, par exemple, est en tournée, avec une quinzaine de dates. Le Festival de cinéma Dia(s)porama compte plus de cinquante projections

organisées en province. Je considère donc que cette subvention est quand même assez résiduelle par rapport à tout ce qu'ils font.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Ne le prenez pas mal, mais le fait que vous participiez à l'émission organisée par le centre Rachi ne vous demande pas de vous déplacer du vote ?

Mme Florence BERTHOUT : Ce n'est pas Broca, mais je veux bien me déplacer si vous le jugez nécessaire. Non, je ne le prends pas mal. Vous croyez qu'il le faut ? Parce que ce n'est pas RCJ. Alors je me déplace. J'écoute ce que dit Madame LEMARDELEY. Si vous pensez qu'il y a un sujet. Ce n'est pas du tout la même chose, mais j'entends ce que vous dites. On passe au vote. Avis favorable, j'imagine ? Madame LEMARDELEY l'a expliqué rapidement, j'anime chaque semaine une émission sur RCJ. Ce n'est pas le même opérateur, mais j'entends ce que vous dites. Merci beaucoup, vote à l'unanimité. Je vous en remercie.

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 1 (Mme BERTHOUT)

La 2025 DAC 14 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

6 - 2025 DASCO 30 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (215 781 EUROS) À 15 COLLÈGES AU TITRE DU BUDGET PARTICIPATIF DES COLLÈGES - ÉDITION 2024-2025

Mme Florence BERTHOUT : Je demande maintenant à notre chère collègue Corinne de rapporter trois délibérations qui ne posent *a priori* pas de problème.

Mme Corinne GABADOU : Absolument, Madame la Maire, merci beaucoup. Cela ne pose aucun problème. Il s'agit du collège Rognoni. La DASCO 30 concerne une subvention d'investissement au titre du budget participatif de 10 728 euros pour le projet laser run. Il s'agit d'une discipline sportive qui combine à la fois du tir au pistolet laser et de la course à pied. Cela correspond aux attentes du collège, donc je vous demande de voter favorablement pour cette DASCO.

Mme Florence BERTHOUT : Avis favorable ? Je vous en remercie.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

La 2025 DASCO 30 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

7 - 2025 DASCO 32 COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT (52 900 EUROS), SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (6 000 EUROS) ET SUBVENTIONS POUR TRAVAUX (217 674 EUROS)

Mme Corinne GABADOU : En ce qui concerne la dotation complémentaire de fonctionnement de service général pour l'entretien des cours oasis, le collège Raymond-Queneau a demandé 4 200 euros. Le montant est le même pour tous les collèges de Paris, donc 4 200 euros pour Queneau et 4 200 euros pour Alviset, pour l'entretien des cours oasis.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Là encore, cela correspond aux attentes. Avis favorable ? Je vous en remercie. La DASCO 50 ?

Mme Corinne GABADOU : Non, je n'ai pas fini.

Mme Florence BERTHOUT : Pardon, excusez-moi.

Mme Corinne GABADOU : Pour Rognoni, ce sont des subventions pour travaux, pas pour l'entretien des cours oasis. Pour le collège Alviset, pose de deux déclenchements manuels du système de sécurité incendie et changement de la batterie de la centrale incendie pour 1 343 euros, ce qui correspond aux attentes du collège, et désinfestation de blattes dans la chaufferie du collège,

Mme Florence BERTHOUT : Autrement dit, des cafards.

Mme Corinne GABADOU : C'est cela. 455 euros, qui correspondent également aux attentes du collège. Et raccordement d'un câble au plafond pour la badgeuse de cantine, qui avait été endommagée lors des travaux réalisés l'été dernier : 528 euros, ce qui correspond également aux attentes du collège.

Mme Florence BERTHOUT : Alors, Queneau maintenant.

Mme Corinne GABADOU : Pour Queneau : participation de la commission de sécurité plus essai et remise en place des cartouches de désenfumage pour 432 euros ; fourniture et pose des plans d'évacuation et d'intervention aux 1^{er} et 4^e étages – les plans existants n'indiquaient pas le logement de fonction de la principale et devaient donc être mis à jour, c'est-à-dire qu'ils ont besoin de 664 euros. Cela correspond toujours aux attentes du collège. Et pour finir, le collège Rognoni : commande de stores pour toutes les salles de classe, pour changer les boîtiers, 795 euros. Je vous demande de voter favorablement.

Mme Florence BERTHOUT : Merci infiniment pour ce résumé à la fois complet et synthétique. Avis favorable ? Je vous en remercie.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

La 2025 DASCO 32 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

8 - 2025 DASCO 50 DÉNOMINATION DE L'ÉCOLE CHARLES AZNAVOUR

Mme Florence BERTHOUT : Nous passons maintenant à la dénomination de l'école Charles Aznavour pour le groupe Poissy-Pontoise qui a déjà fait l'objet de plusieurs interventions, notamment de ma part, chère Corinne.

Mme Corinne GABADOU : Oui, absolument. La mairie du 5^e a souhaité rendre hommage à Charles Aznavour, auteur, compositeur et interprète majeur de la chanson française. Je passe tout son historique. Il a débuté sa carrière dans les années 40. Charles Aznavour met également sa notoriété au service de la défense de la cause et de la mémoire arméniennes. Il représente aussi l'Arménie dans de nombreuses instances diplomatiques. Il est artiste insatiable. Charles Aznavour compose également des titres pour de nombreuses personnalités et au regard de sa longue carrière et de son succès international, Charles Aznavour s'est naturellement imposé comme un grand ambassadeur de la langue française. Aussi, conformément au souhait exprimé par le Conseil du 5^e arrondissement, il est proposé

d'attribuer son nom à l'école polyvalente Poissy-Pontoise. Le choix de cette dénomination a fait l'objet d'échanges avec la communauté éducative et a été présenté au conseil d'école. Nous avons également le souhait des associations de parents d'élèves. Je vous demande donc de voter favorablement pour la dénomination du groupe scolaire Poissy-Pontoise école Charles Aznavour.

Mme Florence BERTHOUT : Merci infiniment. Je rappelle que ses parents avaient un commerce à proximité de Poissy-Pontoise et que Charles Aznavour a passé quelques années au collège Rognoni. J'imagine que l'avis est favorable et je vous en remercie pour la famille, pour sa mémoire et pour l'école.

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

La 2025 DASCO 50 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

9 - 2025 DDCT 57 SUBVENTIONS (10 000 EUROS) À 2 ASSOCIATIONS AU TITRE DE LA QUOTE-PART DU FONDS D'ANIMATION LOCALE (FAL) ATTRIBUÉE AU 5^E ARRONDISSEMENT

Mme Florence BERTHOUT : Je vais maintenant rapporter la DDCT 57. Il s'agit d'attribuer à deux associations au titre de la quote-part du FAL, le fonds d'animation locale, respectivement 5 000 euros et 5 000 euros, comme vous avez vu pour la délibération. Il y a un montant qui va à l'ARCAS, qui est l'association pour le rayonnement culturel du 5^e, qui participe notamment à l'organisation des animations pédagogiques de la Villa Panthéon, qui est la résidence artiste qui accueille en ce moment quatre classes et un groupe de personnes âgées, qui soutient les concerts portés par Monsieur Levinas dans le cadre du Festival des musiques européennes. Elle soutient également la Fête de l'eau, organisée par l'Office municipal des sports, et les cours de cuisine organisés pour les étudiants d'Épi'Sol et participe au Soleil d'hiver. Le deuxième montant va à l'association Vivre Lire, partenaire du festival que vous connaissez bien Quartier du Livre, qui va fêter cette année son dixième anniversaire sous le parrainage de Douglas Kennedy. Je vous demande de voter favorablement l'attribution de ces deux subventions. Avis favorable de tous ? Je vous en remercie infiniment.

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

La 2025 DDCT 57 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

10 - 2025 DFA 22 PRISE DE PARTICIPATION DE LA RIVP AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE LA RUE TOURNEFORT

Mme Florence BERTHOUT : Je vais rapporter rapidement une délibération plutôt technique qui est la DFA 22 et je proposerai à Anne BIRABEN de rapporter la DLH 132 qui est liée à cette délibération technique. Sur la DFA 22, il s'agit d'une prise de participation de la RIVP au capital social de la Société immobilière de la rue Tournefort connue sous le vocable Concordia. Il s'agit d'autoriser la participation de la RIVP dans la Société immobilière de la rue Tournefort à hauteur de 100 % du capital social pour un montant de 27 683 000 euros, afin de pouvoir ensuite porter la réhabilitation-restructuration pour y aménager des logements pour

les étudiants. Je me permets de vous rappeler qu'en décembre nous avons voté un projet pour 89 logements. Nous avons maintenant une DLH 132 pour, à nouveau, rajouter des logements supplémentaires correspondants à la transformation de bureaux. Je vous propose donc de voter favorablement cette délibération.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je voulais rappeler, puisque nous avons déjà délibéré sur ce lieu, qu'il s'agit d'une résidence universitaire du début du XX^e siècle qui avait été construite en 1910 par des Américains, inspirée des résidences d'Oxford et Cambridge, qui voulait permettre aux jeunes gens de retrouver quelque chose du foyer domestique où ils vivaient réunis. Ensuite, c'est devenu la propriété d'une société immobilière appartenant à majorité à une fondation américaine, même si le CROUS a une toute petite part d'environ 2 % des actions. Mais le bail d'un euro symbolique dont bénéficiait le CROUS de Paris a pris fin en septembre 2022, parce que la fondation souhaitait se séparer de ce bien. Étant donné que la tutelle, c'est-à-dire le ministère, n'a pas tellement soutenu le CROUS et ne voulait pas mettre les étudiants en position illégale, la résidence a été vidée. On a fait partir les étudiants. Ensuite, le PLU a joué un rôle protecteur, puisqu'il y avait un pastillage 100 % logement social. Maintenant, grâce à la RIVP qui a fait un gros travail de clarification sur le plan juridique qui était très compliqué, et un travail architectural, il y a maintenant une solution pour reprendre ces lieux. Vous avez dit qu'il s'agissait au départ de 91 logements. On va en rajouter 11 avec l'autre délibération. C'était juste des chambres avec des sanitaires à l'étage, mais maintenant on va moderniser tout cela et faire des chambres avec salle d'eau et kitchenette et les conventionner en logements sociaux PLS. Aussi, elle permettra la réouverture du restaurant administratif du CROUS de Paris en sous-sol, ce qui est un grand soulagement pour pas mal de personnels dans le quartier, de grandes écoles notamment. Et la programmation du rez-de-chaussée est encore en discussion. La RIVP va s'en occuper, mais respectera la vocation d'enseignement supérieur. Pour finir, ce programme confirme notre politique extrêmement volontariste de construction de logement social. Depuis 2014, ce sont 6 500 logements étudiants qui ont été financés et livrés, soit plus de 600 logements sociaux étudiants par an. Et notre objectif, celui de la Ville de Paris, est de maintenir ce rythme de production de nouveaux logements. Vous savez que la barre Cassan fait partie de ce programme aussi. Et 18 % de la production du logement social de la Ville seront dédiés aux étudiants et jeunes travailleurs. Je voulais donc vous encourager à voter les deux délibérations, car je ne vais pas reprendre la parole pour la deuxième.

Mme Florence BERTHOUT : Je vais peut-être céder la parole tout de suite à Anne BIRABEN si elle le veut bien.

Mme Anne BIRABEN : Je ne vais pas à nouveau reprendre tout, mais il est vrai que nous avons parlé déjà plusieurs fois ici de la résidence Concordia et que nous sommes très contents de voir qu'aujourd'hui cela peut redevenir une résidence pour les étudiants. Redevenir, puisque vous l'avez dit, c'était une maison d'étudiants déjà avant la guerre. Là-dessus, nous étions totalement d'accord. En revanche, je vois que la gestion de la résidence devait être confiée au CROUS et qu'il y a des droits de réservation qui seraient ainsi répartis : quatre logements pour l'État, cinq logements pour la Ville de Paris, et « autres » deux logements. Autant nous sommes absolument contents que cette résidence devienne une résidence pour les étudiants, autant nous pensons que 11 logements supplémentaires ne sont pas forcément la meilleure chose à faire dans cette résidence. Pourquoi ? Parce qu'il était prévu au départ des bureaux. Par contre, vous le savez tout aussi bien que moi, les travaux extrêmement importants, pharaoniques, qui ont lieu à l'ESPCI, l'École supérieure de physique et de chimie industrielle de la Ville de Paris, qui est juste en face, ne permettent pas aux étudiants d'avoir plus d'espace. Au contraire. Après les travaux, ils auront moins d'espace. On a pu en discuter notamment avec le fonds de l'ESPCI, je pense que ce serait une bonne idée de donner aux étudiants la possibilité d'avoir en face de leur école un espace qui leur soit dédié et qui rattrape, je dirais, la surface perdue à l'ESPCI malgré les travaux très importants et les surélévations. Je trouve donc que ce serait une bonne idée que ce premier étage, qui n'aurait plus vocation à être des bureaux, puisse être réservé aux étudiants comme espace de vie. Je pense que ce serait une bonne idée. Comme vous le savez, nous n'avons pas été

d'accord non plus sur le fait de réserver quelques logements de la résidence Concordia aux élèves de l'ESPCI. Je le regrette profondément parce que je pense que c'était un atout très attractif pour les étudiants qui connaissent mal l'ESPCI, alors qu'on est tous d'accord, c'est une très belle école de l'arrondissement. C'était un élément assez porteur pour rendre l'école plus attractive aux élèves qui réussissent le concours, qui hésitent et qui ne choisissent pas forcément cette école. On n'a pas été d'accord : vous avez décidé qu'il ne fallait pas que ce soit comme ça. Très bien. Donc, moi, je fais cette proposition : que ce premier étage puisse être dédié aux étudiants, il n'y a pas de souci, mais que ce soit des espaces de vie. Ce n'est pas très grand, ce sont 200 mètres carrés. Que cela puisse leur être réservé et qu'ils puissent avoir des espaces qu'ils n'ont pas malheureusement dans le nouveau bâtiment de l'ESPCI. En l'état, notre groupe va voter contre les 11 nouveaux logements.

Mme Florence BERTHOUT : D'accord. Je propose, si vous permettez, de voter sur la DFA 22, qui est technique. Sur la DFA 22, tout le monde est d'accord ?

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

La 2025 DFA 22 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

11 - 2025 DLH 132 RÉALISATION, 41 RUE TOURNEFORT (5^E) D'UN PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE DE 11 LOGEMENTS SOCIAUX (11 PLS) PAR LA RIVP - SUBVENTION 220 000 EUROS

Mme Florence BERTHOUT : Anne BIRABEN souhaite ne pas voter la DLH 132 pour les raisons qu'elle a exprimées et qui sont tout à fait compréhensibles. Vous n'êtes pas d'accord, vous vous êtes exprimée au conseil d'administration de l'ESPCI. Vous voulez rajouter quelque chose, Madame LEMARDELEY ? Je vous en prie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Pour éclairer les membres du conseil, je suis un peu étonnée que, vu la crise du logement et la crise du logement étudiant, vous pensiez que ce serait une mauvaise idée de rajouter 11 logements. Je pense exactement le contraire. Quant à l'idée de faire un lieu de vie pour l'ESPCI, vous en avez parlé avec eux ? D'où vient cette idée ? Ce n'est pas du tout le même bâtiment, ce n'est pas du tout prévu comme cela. De plus, la Maison étudiante de la Ville de Paris qui est maintenant dans le 3^e et dans le 6^e, va être déménagée dans la barre Cassan F tout près, et là il y aura des tas de lieux pour la vie étudiante.

Mme Florence BERTHOUT : Je comprends que vous n'êtes pas d'accord.

Mme Anne BIRABEN : Je préfère la qualité à la quantité.

Mme Florence BERTHOUT : D'accord. Je propose que nous passions au vote.

Votants : 14
Pour : 11
Contre : 3 (Mme BIRABEN, MM. BARAT et BOUCHET)
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

La 2025 DLH 132 est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

12 - 2025 DGRI 10 SUBVENTIONS (80 000 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC 18 ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS « LABEL PARIS EUROPE 2025 »

Mme Carole HOOGSTOËL : Mes chers collègues, cette délibération concerne 10 subventions et conventions avec 18 associations dans le cadre de l'appel à projets « Label Paris Europe 2025 », pour un montant total de 80 000 euros de subventions. Pour rappel, le « Label Paris Europe » est un dispositif mis en place par la Ville de Paris pour soutenir des projets qui renforcent la citoyenneté européenne. Dans ce cadre, le 5^e est concerné pour une subvention de 6 000 euros qui est attribuée à l'association Parlement européen des jeunes, une association qui vise à encourager la participation active des jeunes entre 15 et 25 ans à la vie démocratique européenne par le biais de débats, de simulations parlementaires et de rencontres interculturelles. Nous avons eu un événement national qui s'est passé dans le 5^e au collège Sévigné le 14 avril et qui a regroupé 100 à 150 jeunes venus d'une dizaine de pays et qui ont donc fait des simulations de sessions parlementaires. Je vous propose un avis favorable pour cette délibération.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. C'est d'ailleurs ce que font, toutes choses étant égales par ailleurs, les lycées Henri-IV et Louis-le-Grand qui font des simulations absolument extraordinaires : l'année dernière l'ONU, et cette année, une simulation parlementaire. Il y avait le Sénat à Henri-IV de mémoire, l'Assemblée nationale à Louis-le-Grand, ou l'inverse, et c'était tout à fait remarquable. Avis favorable ? Et bravo au collège Sévigné, qui est très investi, et notamment sur les questions sociales.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

La 2025 DGRI 10 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

13 - 2025 DGRI 11 SUBVENTIONS (72 400 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC 14 ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE L'ACTION CULTURELLE INTERNATIONALE DE LA VILLE DE PARIS

14 - 2025 DAC 399 SUBVENTIONS (300 000 EUROS) À 56 ASSOCIATIONS ET 4 ORGANISMES AU TITRE DE CULTURE ET SOLIDARITÉS 2025 POUR LA MISE EN ŒUVRE DE 61 PROJETS, ET SIGNATURE DE 23 CONVENTIONS

Mme Florence BERTHOUT : Cher Pierre Casanova, nous passons à la DGRI 11, qui concerne des subventions et conventions avec des associations dans le cadre de l'action culturelle internationale de la Ville. Et je propose à Pierre de rapporter également la DAC 399, qui est une forme de prolongement.

M. Pierre CASANOVA : Absolument. Une forme de prolongement, puisque c'est une décision qui bénéficierait à la même organisation, à savoir le Théâtre de la marionnette. Commençons par la DGRI 11, et plus précisément par la subvention de 6 500 euros qui serait versée à l'association Théâtre de la marionnette pour financer sa participation à la 12^e édition de la BIAM qui se déroulera du 13 au 28 mai, avec une soirée exceptionnelle d'ouverture au Mouffetard CNM. Cette subvention est évidemment très voisine de la subvention DAC 399 qui bénéficierait également au Théâtre de la marionnette, à hauteur cette fois de 5 000 euros pour financer la programmation de spectacles et d'ateliers à destination notamment d'une résidence autonomie et d'un club senior du 5^e arrondissement et le local des Compagnons de la moquette. Évidemment, techniquement, ce sont deux votes distincts. Mais je vous propose néanmoins dans un instant de les approuver ensemble si vous en êtes d'accord. J'ajouterai

une dernière subvention qui bénéficie à une organisation tierce, puisqu'il s'agit de l'association Les Impatients à hauteur de 4 000 euros pour l'organisation d'ateliers de conception, de production et de fabrication d'un magazine graphique d'expression libre avec les personnes détenues à la prison de Paris de La Santé.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Je vous propose de voter, évidemment, dans un premier temps pour la DGRI 11. Avis favorable ?

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

La 2025 DGRI 11 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Mme Florence BERTHOUT : Pour la DAC 399, il faut voter aussi. Avis favorable ? Je vous remercie et j'en profite pour vous rappeler que le Théâtre Mouffetard participe au festival Quartier du Livre, et notamment participe au concours de haïku, qui est organisé avec la librairie Pippa. Je les en remercie évidemment très chaleureusement.

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

La 2025 DAC 399 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

15 - 2025 DGRI 18 CONVENTION DE CO-ORGANISATION ET CO-PRODUCTION DE L'EXPOSITION « TI AMO, CINÉMA ! » DANS LE CADRE DE LA 4^E ÉDITION DU FESTIVAL DOLCEVITA-SUR-SEINE

M. Pierre CASANOVA : Il s'agit de participer au financement d'une exposition qui se tiendra du 4 au 31 juillet, dans le cadre de la 4^e édition du festival DolceVita-sur-Seine. L'association bénéficiaire, l'association Palatine, porte un projet de valorisation, de diffusion et de promotion cinématographique et audiovisuelle liée notamment au jumelage entre Paris et Rome. Pour l'édition 2025, l'événement se déroulerait dans nos belles arènes de Lutèce, puisqu'entre le 4 et le 8 juillet, le festival disposerait autour du centre de l'arène plusieurs panneaux permettant d'admirer ces éléments culturels. J'insiste aussi sur le fait que l'exposition mettra en avant des acteurs légendaires et des œuvres, telles que les bien connues *Le Guépard* et *Le Mépris*.

Mme Florence BERTHOUT : Merci infiniment. C'était un succès d'ailleurs l'année dernière. Avis favorable, j'imagine. Et je vous en remercie.

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

La 2025 DGRI 18 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

16 - 2025 DLH 83 LOCATION DE L'IMMEUBLE 275, RUE SAINT-JACQUES (5^E) À PARIS HABITAT OPH - BAIL EMPHYTÉOTIQUE

Mme Florence BERTHOUT : Je cède maintenant la parole à Anne BIRABEN pour rapporter la DLH 83 qui concerne le 275, rue Saint-Jacques durement touché, comme vous le savez, par l'explosion du 21 juin il y a deux ans.

Mme Anne BIRABEN : Merci Madame la Maire. Il s'agit de l'immeuble qui est contigu au pavillon qui a explosé, le pavillon des gardes. Cet immeuble est géré par Paris Habitat. Il est donc situé au 275, rue Saint-Jacques. Il est extrêmement endommagé. Il faut donc revoir toute la structure. Ce sont des travaux très lourds et il faut donc permettre à Paris Habitat d'entreprendre des travaux pour sécuriser et consolider cet immeuble, dans l'attente de la conclusion d'un nouveau bail emphytéotique, puisque l'ancien bail est arrivé à échéance le 31 décembre 2024. Paris Habitat va donc faire cette réhabilitation lourde de l'immeuble et a désigné un maître d'œuvre qui a lancé une phase de diagnostic. Le dépôt de permis de construire pourra intervenir cet été, en juin-juillet 2025. Une fois le permis de construire purgé, le projet devrait démarrer au deuxième trimestre 2026. Je pense que cette délibération ne fait pas l'objet de problèmes particuliers, sinon qu'en réalité c'est d'abord un sujet patrimonial. Cet immeuble était un immeuble du 17^e, puisqu'il faisait partie de cet ensemble patrimonial lié directement au Val-de-Grâce, à l'Église du Val-de-Grâce, et donc à cet ensemble classé. Nous votons bien sûr pour cette délibération, mais nous serons très attentifs au dépôt de permis de construire pour que soit respecté le patrimoine tel que nous l'avons connu et qui est malheureusement détruit actuellement. Je vous remercie.

Mme Florence BERTHOUT : Merci infiniment, et je rajouterai juste un point technique : l'assurance multirisque de Paris Habitat qui va prendre en charge l'intégralité des travaux, ce qui est quand même tout à fait énorme, ne pourrait pas intervenir pour indemniser le propriétaire s'il n'y avait pas ce bail. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs, à un moment donné, la Ville avait imaginé partir sur un prêt à usage, ce qui ne fonctionnait pas. Donc, c'est une bonne chose. Avis favorable, j'imagine ? Je vous en remercie, et nous continuons à être très attentifs à travers le comité local d'aide aux victimes, le CLAV, qui est présidé par Monsieur le Préfet de région. Je vous remercie.

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

La 2025 DLH 83 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

17 - 2025 DU 125 PLU – MODIFICATION SIMPLIFIÉE - NON-RÉALISATION D'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET MODALITÉS DE LA MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

Mme Anne BIRABEN : Cette délibération est très technique. Il s'agit d'une modification simplifiée du PLU, car, en dépit du soin apporté à l'établissement du document, notamment pour ce qui concerne l'intégration des prescriptions localisées, un certain nombre d'erreurs matérielles d'appréciation entachent le PLU qui a été approuvé. Il est donc nécessaire de procéder aux corrections et de lever toute ambiguïté. Je vais vous donner les trois exemples qui nous concernent dans le 5^e. Au 33, rue de Tournefort, il y a deux entrées dans le PLU pour une même adresse. Donc, il va falloir fusionner les deux lignes. La place du Puits de l'ermite a été notifiée dans un autre arrondissement que le 5^e. Il va falloir la remettre dans le 5^e. Et puis, pour le 8, rue des Trois portes, un pictogramme est mal établi sur le plan. Il s'agit d'une mise en cohérence. C'est technique et administratif. Je ne vais pas m'étendre plus longtemps. Je vous propose de la voter pour la cohérence du PLU qui a été voté. Je vous remercie.

Mme Florence BERTHOUT : Me concernant, je ne vais pas voter contre, mais je ne vais pas voter, parce qu'effectivement, les trois points qui concernent le 5^e arrondissement honnêtement, sont purement techniques. Les autres points me paraissent un tout petit peu substantiels et ce qui me pose problème ici est que l'on s'exonère quand même de l'évaluation environnementale. Donc, j'avoue ne pas comprendre et je me réserve le droit de voter pour ou contre en Conseil de Paris, en fonction des informations complémentaires qu'on voudra bien me donner. Encore une fois, concernant les trois adresses qu'a citées notre collègue, c'est purement technique, c'est tout à fait vrai. Il n'y a pas besoin, évidemment, d'études complémentaires environnementales. Cela ne me semble pas être le cas, je vous dis cela sous réserve, pour d'autres erreurs qui me paraissent mériter quand même de mesurer l'impact environnemental. Je voudrais donc m'assurer que nous allons bien avoir une traçabilité, notamment environnementale, des modifications. Je m'abstiens donc sur cette délibération. Je passe au vote.

Mme Anne BIRABEN : Est-ce que vous ne voulez pas qu'on vote sur ce qui concerne le 5^e ?

Mme Florence BERTHOUT : Mais est-ce que l'on peut ? Oui, on peut. Alors, je retiens votre suggestion. Donc, avis favorable sur le 5^e et, pour le reste, je m'abstiens. Pour le reste on ne vote pas, puisqu'on fait un vote dissocié.

Vote dissocié pour le 5^e : la 2025 DU 125 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

Mme Florence BERTHOUT : Sur la deuxième partie, avis favorable ?

Votants : 14
Pour : 3
Contre : 0
Abstention : 11
N.P.P.V : 0

La 2025 DU 125 est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

18 - 2025 DU 126 AUTORISATION DE SURPLOMB DU DOMAINE PUBLIC MUNICIPAL DANS LE CADRE D'ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR (ITE) D'UN IMMEUBLE D'HABITATION AU 21, RUE BUFFON (5^E)

Mme Anne BIRABEN : Il s'agit de l'autorisation de surplomb du domaine public municipal dans le cadre d'un projet d'isolation thermique d'un immeuble d'habitation qui est situé au 21 rue Buffon. Donc, l'ITE, vous savez que c'est l'isolation par l'extérieur. La loi Climat et résilience du 24 août 2021 incite les propriétaires à réaliser des travaux de rénovation énergétique des constructions. La Ville accompagne et subventionne donc les projets d'isolation des copropriétés privées à travers le dispositif Éco-rénovons Paris +. Je me permets de faire un petit aparté. C'est très intéressant de pouvoir faire des projets d'isolation thermique par l'intérieur ou l'extérieur, mais il faut faire quand même attention. Cela ne répond pas toujours au problème et j'aime bien qu'on puisse avoir une étude vraiment au cas par cas. Il y a des immeubles qui n'en ont pas besoin, il y a des immeubles pour qui ce serait même contre-productif. Cela dépend des matériaux utilisés, cela dépend de l'inertie des murs, aussi de l'époque de construction, et cetera. Et bien sûr, il y a la question patrimoniale qui se pose

également. Là, nous sommes dans le cas où je pense qu'une ITE serait bienvenue, mais, pour pouvoir mettre en place le ravalement et donc l'ITE, il faut pouvoir être en surplomb. Et le surplomb n'est pas n'importe lequel, puisqu'il relève du domaine public général et qu'il est au-dessus de l'école Buffon. C'est une servitude quand même assez importante, il faut parfaitement la sécuriser. Elle a une valeur qui est dite de 35 000 euros, mais, comme il s'agit d'une pause d'isolation, cette servitude sera consentie à titre gratuit. J'appelle bien sûr à voter cette délibération, mais j'appelle aussi à la plus grande prudence, puisqu'il s'agit bien d'une école.

Mme Florence BERTHOUT : Oui, tout à fait. Rassurez-vous, nous sommes sur le sujet parce que, vous avez raison, il faut que tout cela soit très encadré. En l'espèce, cette isolation est amplement justifiée. Évidemment, tout sera fait pour que ces travaux se fassent en adéquation avec les attentes de l'école, notamment parce que nous sommes sur des cours de récréation. Avis favorable, j'imagine ? Je vous remercie.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

La 2025 DU 126 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

19 - 2025 DU 148 CRÉATION D'UN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE EN LIEN AVEC LE BIEN INSCRIT AU PATRIMOINE MONDIAL "PARIS, RIVES DE LA SEINE" - ENGAGEMENT DES ÉTUDES

Mme Anne BIRABEN : La DU 148 est une délibération très importante. Comme vous le savez, je suis passionnée de patrimoine et elle me tient donc particulièrement à cœur. Il s'agit de la création d'un site patrimonial remarquable en lien avec le bien inscrit au patrimoine mondial Paris Rives de la Seine. Comme vous le savez, l'UNESCO a classé au titre du patrimoine de l'humanité, la Seine et les bords de Seine. Simplement, que veulent dire « les bords » ? Jusqu'où allons-nous ? Je me suis aperçue que, par exemple, les façades qui bordent les quais n'étaient pas inscrites dans le cadre de l'UNESCO. Cela pose finalement un problème. L'idée est donc de pouvoir élargir ce secteur autour de la Seine. Et je vais vous lire quelques éléments qui vont vous éclairer sur l'idée de cette création de site patrimonial remarquable qui engloberait un certain nombre d'arrondissements en lien avec la Seine, et concernerait au-delà de la Seine beaucoup d'immeubles et d'espaces, parce que quand on parle de patrimoine on parle aussi du patrimoine végétal. Tout cela est un ensemble. Il y a des trames à Paris, et tout cela s'organise de façon à créer la plus belle ville du monde, comme vous le savez. Le territoire de Paris est concerné par un ensemble très développé de protection patrimoniale, relevant de différentes législations : le Code du patrimoine, l'UNESCO, les sites patrimoniaux remarquables, les monuments historiques. À peu près 95 % du territoire communal, incluant les bois, sont concernés par au moins un dispositif de protection. C'est dire comme c'est important. Cette imbrication des échelles du patrimoine architectural caractérise également la trame des espaces de nature qui constitue le patrimoine naturel parisien. Les arbres, les jardins intérieurs, les murs végétalisés, les îlots de fraîcheur, etc. L'ensemble formé par le cours de la Seine, le lit du fleuve et les berges, constitue un élément fondamental qui intègre enjeux monumentaux et historiques, enjeux de biodiversité et enjeux paysagés. J'ajouterai enjeux aussi intellectuels, parce que sur les berges, les bouquinistes sont également concernés et qu'on y tient beaucoup, notamment dans notre arrondissement. Deux dispositions de la loi inscrite dans le Code du patrimoine viennent préciser les outils mobilisables en faveur de ces objectifs : la délimitation d'une zone tampon, c'est l'objet de cette délibération, et l'élaboration d'un plan de gestion. Le projet de délimitation de la zone tampon a été étudié conjointement en 2023 et 2024 par la Ville et l'État, puis soumis aux instances de l'UNESCO. Les travaux sont d'ores et déjà engagés sous l'égide d'un comité de

pilotage présidé par le préfet et des membres élus de la Ville de Paris. L'appellation des sites patrimoniaux remarquables (SPR) résulte de la reformulation de la loi de 2016 du dispositif des secteurs sauvegardés institués par la loi Malraux de 1962. Ils ont vocation à couvrir des périmètres présentant, je cite, un caractère historique esthétique ou de nature à justifier la conservation, la restauration ou la mise en valeur de tout ou partie d'un ensemble d'immeubles. Donc, la traduction réglementaire d'un site patrimonial remarquable peut revêtir deux formes : soit le PVAP, le plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine, soit le PSMV, le plan de sauvegarde et de mise en valeur. Vous savez qu'à Paris, il y a aujourd'hui deux PSMV, donc deux plans de sauvegarde et de mise en valeur. Il y en a une dans le Marais, dans le 4^e arrondissement, et une dans le 7^e arrondissement qui couvre les collections d'hôtels particuliers du XVII^e et du XVIII^e. Tout l'intérêt de cette délibération, outre le fait de parler du patrimoine, est donc ce travail conjoint avec la ministre de la Culture, Rachida Dati, la Ville, et la préfecture, de délimitation d'un nouveau site patrimonial remarquable Rives de Seine. Les discussions ouvertes avec les services de l'État permettent de proposer que le périmètre d'étude, à l'intérieur duquel pourra être délimité le nouveau site patrimonial remarquable, comprenne les sept premiers arrondissements. Cela veut dire qu'on nous propose de pouvoir étendre la protection, cette zone tampon, au 5^e arrondissement, aux arrondissements du centre (1, 2, 3, 4, 5, 6, 7), puis quelques petits aménagements dans d'autres arrondissements. Je vous propose donc de valider cette délimitation dans le cadre de cette étude étendue aux sept premiers arrondissements et au périmètre du bien inscrit au patrimoine mondial Paris Rives de Seine.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. Évidemment, nous ne pouvons qu'être fiers qu'un nouveau site patrimonial remarquable prenne le nom de Rives de Seine. C'est mis dans la délibération, mais enfin, les 1, 2, 3 et 4 ne font plus l'objet que d'un arrondissement. Ce serait donc bien que les délibérations tiennent compte de l'évolution de la géographie administrative parisienne. Je vais me permettre juste une remarque complémentaire parce que cela a été très bien présenté. Sur le plan de gestion engagé auprès du comité du patrimoine mondial, il serait bon que l'on avance sur deux choses : d'abord sur le fait qu'on va agrandir ce comité de pilotage ou y adjoindre les maires d'arrondissement, parce que, pour le moment nous ne sommes pas dans le comité de pilotage. J'en ai fait la demande très officielle à Monsieur le Préfet de région qui va piloter ce comité. Et puis, il faut aussi que nous voyions comment concrètement vont être organisées les modalités de gouvernance de cette zone. Cela me paraît d'autant plus essentiel qu'à chaque fois que nous voulons intervenir sur les quais bas, il faut demander à trois ou quatre interlocuteurs. Il y a la Ville, il y a l'Haropa. Nous l'avons vécu concrètement quand nous avons voulu faire des aménagements. Par exemple, pour faire un parc pour les chiens, ce qui nous était demandé. Et nous avons eu le même débat lorsque j'ai demandé à ce qu'on crée un city-stade. C'est très compliqué aujourd'hui en termes de gouvernance. J'ajouterai un dernier sujet qui est celui de l'accès aux quais bas qui aujourd'hui pose des questions de sécurité, puisqu'on peut entrer en véhicule sur cette zone, ce que je trouve très problématique. Et nous n'arrivons pas à faire avancer le dossier parce qu'il y a un sujet de gouvernance : si on met des barrières, qui les paie ? Qui les gère ? Tout ça est vraiment objectivement compliqué. Il ne s'agit évidemment pas de faire peur à nos concitoyens. Mais objectivement, il y a une question de sécurité. Je dois dire qu'après le drame de Nice, je suis intervenue à d'innombrables reprises auprès d'Haropa, de la Ville et de la préfecture, et on n'arrive pas à trouver de solution parce que la réalité est que la gouvernance est quand même imparfaite. Je voulais juste rajouter ce point-là. Mais, évidemment, ce deuxième niveau de sauvegarde patrimoniale, après les fameux plans de sauvegarde Malraux, va dans le bon sens. Et cela vient enrichir tout le travail que nous avons fait, notamment sur les bouquinistes.

M. Pierre CASANOVA : Je voudrais juste dire un mot sur ce point, parce que, pour moi, cette inscription au patrimoine immatériel de l'humanité que tu avais obtenu durant ton premier mandat est une madeleine de Proust. Je vois que la graine plantée donne naissance à un arbre, puis à ses fruits, et tout cela est très agréable. Cela prouve bien que l'action politique doit s'inscrire dans la durée. Dans ce cas-là, elle procure des plaisirs renouvelés. Donc bravo.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Avis favorable j'imagine, et je vous en remercie.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

La 2025 DU 148 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

20 - 2025 DVD 56 ACTIONS CONTRIBUANT À L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR LE TERRITOIRE PARISIEN - SUBVENTIONS (13 000 EUROS EN FONCTIONNEMENT) ET CONVENTIONS AVEC 2 ASSOCIATIONS

M. Édouard CIVEL : La DVD 56 porte sur l'attribution de subventions à deux associations qui contribuent à l'amélioration de la sécurité routière, à savoir la première, la Prévention routière qui est une association qui a près de 75 ans si je ne m'abuse et qui mène des actions de sensibilisation, pas uniquement à Paris, qui a une vocation nationale, mais notamment aussi à Paris. Il y a un événement annuel, Lumière et Vision, qui a pour objectif de sensibiliser les gens au fait que conduire quand il y a moins de lumière est plus dangereux. Il y a une subvention de 8 000 euros pour cette association et 8 000 euros de subventions pour l'Association Avenir Santé France, qui est une association fondée par des étudiants, qui a un peu plus de 25 ans et qui mène des actions de sensibilisation dans les événements étudiants autour des risques de la conduite, par exemple en état ivresse. Il s'agit d'attribuer 5 000 euros à cette seconde association, donc un total de 13 000 euros. Je vous propose de voter favorablement.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. J'aimerais que la Ville puisse, à un moment donné, compléter ces financements par des financements à notre DPMP pour se munir notamment de jumelles radars, qui permettent d'encadrer les excès routiers. Voilà, je n'en dirai pas plus. Or, pour le moment, nous attendons désespérément les jumelles radars, dont le montant est à peu près de l'ordre de 5 000 euros. Et notamment sur le site Buffon, il est évident que cela nous aiderait beaucoup. Avis favorable, j'imagine, chers collègues ? Je vous en remercie.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

La 2025 DVD 58 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

21 - 2025 DVD 62 ACTIONS CONTRIBUANT À L'APAISEMENT ET AU PARTAGE DE L'ESPACE PUBLIC INSCRITS DANS LE CODE DE LA RUE ET LE PLAN « PARIS : PRIORITÉ PIÉTON ! » - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (33 500 EUROS)

M. Édouard CIVEL : Nous passons aux subventions aux associations de défense des piétons pour 33 500 euros. Donc, vous avez diverses associations (Rue de l'avenir, 60 millions de piétons) qui font des actions de sensibilisation sur l'importance de la marche à pied, par exemple. Des subventions sont distribuées à 11 associations, en budgets de fonctionnement. Je vous propose de voter favorablement.

M. Philippe BOUCHET : Je voulais intervenir sur le sujet, puisque, dans Paris, les transports piétonniers représentent 70 % à peu près des transports, selon les études. C'est historique. Paris est une ville où on se déplace à pied. C'est un mode de déplacement qui

concerne tout le monde, les enfants, les personnes âgées, et qui est plébiscité par les Parisiens. Donc, on ne peut que se réjouir, effectivement, d'avoir des éléments qui permettent d'aider et de soutenir des associations qu'on connaît par ailleurs, comme 60 millions de piétons. Las, le contenu est très léger. Il est très léger financièrement, déjà. On parle, notre collègue vient de l'expliquer, de 33 000 euros. Vous allez voir, dans quelques instants, une autre proposition de subvention pour plus de 400 000 euros pour les vélos. Donc, voilà, 70 % contre 10 %, mais on va subventionner dix fois plus. Alors, il ne s'agit pas d'enlever à l'un pour donner à l'autre. Ce n'est pas de ça qu'on est en train de parler. On est quand même sur quelque chose d'un petit peu anecdotique et qui n'est peut-être pas au niveau. On entend beaucoup de problèmes sur l'accès, sur la façon de circuler, sur les aménagements. Ce qui me frappe beaucoup, par exemple, mais vous avez sûrement aussi d'autres exemples en tête, est l'encombrement de l'espace urbain au niveau des trottoirs, les poussées qu'il peut y avoir. Si vous allez sur les Champs-Élysées aujourd'hui, sur ces trottoirs gigantesques qui font à peu près 15 mètres de large, une fois qu'on a mis les terrasses, les contre-terrasses, le mobilier urbain, on a parfois la place pour passer pour une personne. Allez simplement rue Soufflot, vous allez voir un endroit où on trouve sur le même trottoir un restaurant, et ce n'est pas de sa faute, son avancée plus sa terrasse, l'accès aux services de la Ville, l'accès au service propreté de la Ville en souterrain, et à côté, un magasin de souvenirs. Et sur cet endroit-là, deux personnes ont du mal à passer en même temps. Il suffit que deux personnes soient un peu corpulentes et elles ne passent pas en même temps.

Mme Florence BERTHOUT : Si vous permettez, est-ce qu'on peut rester sur le sujet ? Parce que c'est un sujet important. C'est un droit de terrasse, et croyez-moi, monsieur l'Adjoint chargé du commerce veille scrupuleusement avec la DPMP à ce que tout cela soit respectueux du règlement. Donc, en l'espèce, il faudra voir avec lui, parce qu'*a priori*, cet établissement ne contrevient pas.

M. Philippe BOUCHET : Absolument. La remarque est qu'effectivement il y a peut-être un plan de circulation à faire pour les piétons et qu'il faudrait aller au-delà de ce que l'on a imaginé. En tout cas, là, c'est effectivement une proposition qui est quand même très faible en termes d'aides aux associations. Je crois qu'on pourrait faire beaucoup plus sur les piétons, et, encore une fois, il ne s'agit pas de déshabiller Paul pour habiller Pierre. C'est juste que c'est un sujet qui est un petit peu léger dans cette proposition. On ne peut pas voter contre, mais on se proposait de s'abstenir sur ce sujet.

Mme Corinne GABADOU : J'ai juste une précision à apporter : je signale tout de même qu'il va y avoir un permis piéton courant juin pour les enfants. Tous les ans, ils le passent et c'est très important.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup, parce que c'est important. Effectivement, c'est dans le travail de sensibilisation. On passe au vote. Avis favorable ? Je vous en remercie.

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

La 2025 DVD 62 est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

22 - 2025 DAE 33 SUBVENTIONS ET CONVENTIONS (6 265 000 EUROS) AVEC 103 STRUCTURES MENANT DES ACTIONS D'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR L'ACTIVITÉ DES PARISIENNES ET PARISIENS LES PLUS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI. IAE 2025

M. Philippe BOUCHET : Il s'agit de subventions à hauteur de 6 265 000 euros et de conventions avec 103 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles. Nous avons déjà eu l'occasion de parler de cette présentation les années précédentes. Ce sont des dispositifs de retour à l'emploi à travers différents types de systèmes d'ateliers, d'associations intermédiaires, d'entreprises d'insertion, d'ateliers-chantiers animés. Ces 103 structures ne sont pas toutes dans le 5^e arrondissement. Nous avons reçu le texte vendredi soir, donc cela laisse peu de temps pour lire tout dans le détail. Mais de toute façon, on rejoint quand même ce qu'on a pu faire dans les précédentes présentations, c'est-à-dire nous concentrer sur celles qui sont actives dans le 5^e arrondissement. On va retrouver la Table de Cana, Emmaüs Défi, Emmaüs Alternatives, Les Enfants du canal. Emmaüs Alternatives a deux types de projets. Ils sont présents sur plusieurs types d'insertion dont je vous ai parlé, et Aurore est la halte de nuit. Je voulais peut-être juste passer un petit peu sur les éléments chiffrés en termes d'équivalents temps pleins. On retrouve sur les différents acteurs des engagements sur des équivalents temps pleins qui sont liés aux engagements de la Ville avec des contributions qui peuvent varier de 2 000 à 5 000 euros par équivalent temps plein, et qui vont représenter entre 5 et 15 % du financement de l'association. Le reste se faisant à travers la revente soit de produits traiteurs, c'est le cas de la Table de Cana, soit de revente de produits d'occasion ou vintage, comme Emmaüs Alternatives qu'on retrouve à la boutique Monge. À Césure, c'est Emmaüs Défi, la grande recyclerie. Je la mentionne parce que c'est la plus forte subvention, pas uniquement pour le 5^e arrondissement. Eux s'engagent sur 132 équivalents temps plein sur l'année, une moyenne qui représente 4 500 euros d'aide pour chaque équivalent en plein, mais qui inclut non seulement la rémunération du travail de la personne, mais aussi un permanent pour 12 salariés pour accompagner sur le sujet, pour le gérer, et un chargé d'insertion professionnelle pour 18 salariés. Ce sont vraiment des engagements qui encadrent et qui aident des personnes sur le sujet de l'emploi. J'inviterai donc à voter favorablement sur ces associations. Nous allons proposer, comme les fois précédentes, de faire un vote dissocié, puisque ce sont les associations que nous connaissons. Cela ne préjuge pas des autres associations qui sont dans d'autres régions de Paris.

Mme Florence BERTHOUT : Aurore, Emmaüs Alternatives, Emmaüs Défi, Les Enfants du canal, et la Table de Cana.

M. Philippe BOUCHET : Avec un petit point d'attention, en espérant qu'effectivement Emmaüs Défi à Césure puisse se concentrer sur les étudiants. Parce que c'est un peu compliqué de gérer entre différents publics qui sont tous demandeurs.

Mme Florence BERTHOUT : Je porte témoignage qu'Emmaüs Défi, par exemple à Césure, a donné des contrats d'embauche au moins à deux dames qui sont passées ici par le foyer Geneviève-de-Gaulle-Anthonioz, qui, juste petit point de correctif cher Philippe, n'est pas géré par Aurore, mais par la Mie de pain. Merci d'avoir mis l'attention sur l'encadrement qui est absolument essentiel pour favoriser notamment le retour à l'emploi.

Mme Marine ROSSET : Je voulais simplement attirer votre attention sur le fait que ces emplois sont largement pourvus par ce qu'on appelle des parcours emplois compétences, qui sont en fait des contrats aidés, et qu'actuellement des dizaines de milliers sont menacés par le budget de l'État et du gouvernement. Cela va créer des difficultés très fortes pour les collectivités locales et pour les associations qui bénéficient de ce type d'emplois. Je voulais le souligner parce qu'on se réjouit ici que cela puisse exister et que ce soit efficace du point de vue de l'insertion. Je regrette que de telles décisions soient prises à un autre niveau.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. On passe au vote dissocié sur les associations que j'ai citées qui interviennent dans le 5^e arrondissement. Cela vous va ? Avis favorable ? Je vous en remercie.

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

Vote dissocié pour le 5^e : la 2025 DAE 33 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Mme Florence BERTHOUT : Je m'abstiens sur le reste parce qu'ils ne sont pas dans le 5^e, non que je sois en défaveur, mais cela ne nous concerne pas. Je me permets de rappeler que normalement il y a une règle qui explique les votes dissociés. Il y a des votes dissociés pour deux raisons : soit parce qu'on n'est pas d'accord, soit parce que ça ne nous concerne pas. En théorie nous ne devrions pas avoir à voter sur des subventions qui ne concernent ni de près ni de loin l'arrondissement. Vous souhaitez voter dans un grand esprit d'ouverture. Je vous laisse voter sur la partie qui ne concerne ni de près ni de loin l'arrondissement. Avis favorable de nos trois collègues et nous, nous nous abstenons globalement.

Votants : 14
Pour : 3
Contre : 0
Abstentions : 11
N.P.P.V : 0

La 2025 DAE 33 est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

23 - 2025 DJS 5 SUBVENTIONS (18 700 EUROS) À HUIT ASSOCIATIONS SPORTIVES (DONT 1 AVENANT À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS) (5^E)

Mme Violaine HACKE : Il s'agit d'une délibération comme chaque année sur les subventions accordées aux associations sportives du 5^e arrondissement. Cette année, ces subventions de 18 700 euros ont été distribuées entre huit associations du 5^e. Je tiens à préciser qu'avec l'héritage post-Jeux olympiques, cela a été compliqué. Mais nous avons réussi à sauvegarder notre subvention de 18 700 euros, alors que, dans la grande majorité des autres arrondissements parisiens, il y a eu une baisse. Nous avons réussi à bien la répartir entre huit associations qui sont : l'OMS du 5^e (8 300 euros) qui met en place plusieurs animations sportives dans l'arrondissement ; l'Amicale des boulistes des arènes de Lutèce (700 euros) pour l'organisation des concours de pétanque en lien avec la Fédération française ; l'Association sportive de la police de Paris (1 000 euros) pour équilibrer le budget de l'association et pour accueillir ses membres en vue d'éducation physique et sportive ; l'Association sportive du lycée Louis-le-Grand (1 000 euros) pour développer la pratique sportive autour du volley-ball, du tennis de table, du tir à l'arc et de la danse ; Horizon karaté club, qui nous fait le plaisir d'être avec nous aujourd'hui (2 100 euros) pour l'aide à la location de salles sportives, les Lutéciennes, la fête annuelle et le stage annuel en pleine nature – merci Timothée ; le club du 5^e arrondissement (4 100 euros) pour l'aide dans le quotidien des cours de gymnastique pour les adhérents ; l'Escrime des quais de Seine (1 000 euros) pour enseigner l'escrime, participer aux compétitions, intervenir en initiation auprès des scolaires ; et enfin, une nouvelle association qui nous a fait une demande et à laquelle nous avons répondu positivement qui est l'association sport-loisirs de Poliveau, qui est multisport (500 euros) pour promouvoir la rencontre entre enfants et parents du quartier Poliveau via le sport.

Mme Florence BERTHOUT : Voilà, et merci beaucoup à Violette d'être vraiment montée au créneau auprès de la Ville, qui a écouté pour faire remonter le niveau des subventions. Bravo à nos associations qui sont représentées. Timothée, on ne peut pas parler en conseil, mais on te félicite pour Horizon karaté club, la subvention n'étant pas à la hauteur de tout ce qui est monté et remarquablement monté. Merci beaucoup. Bravo. Avis favorable de tout le monde, j'imagine ? Merci Violaine.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

La 2025 DJS 5 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

24 - 2025 DVD 39 RÉALISATION D'UNE ÉTUDE SUR UNE APPLICATION MOBILE DE PRIORITÉ AUX CARREFOURS À FEUX, DES TRAVAUX, DES DÉVELOPPEMENTS ET MAINTENANCE - CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE DE PARIS, IDFM, RATP

M. Édouard CIVEL : L'objectif de cette délibération est de voter le financement d'un dispositif qui a déjà été en fait plus ou moins expérimenté par la Ville, qui est en fait une application mobile de priorité. C'est-à-dire qu'il s'agit d'équiper les bus d'un système qui leur donne la priorité lors des carrefours à feu et qui permet de recalibrer un peu en temps réel les temps de feux de manière à favoriser une meilleure circulation des bus dans la ville. Vous aviez deux lignes qui étaient équipées jusqu'à présent. Il y a eu un renouvellement du matériel de bus et donc l'idée est d'essayer de relancer ce dispositif. Cela est fait évidemment avec Île-de-France Mobilités et dans l'objectif d'essayer de financer l'étude pour voir la faisabilité. On espère ensuite pouvoir généraliser cela de manière plus importante. Comme il est rappelé dans l'exposé des motifs de cette délibération, malheureusement, la fréquentation du bus parisien a chuté de 30 % entre 2019 à 2023. Donc on a en effet un sujet sur l'utilisation des bus. Ce qui n'est pas rappelé, mais je pense que c'est probablement lié avec cette chute de fréquentation des bus à Paris, est que la vitesse commerciale des bus à Paris est à son plus bas historique. Même au début du XX^e siècle il y a des enregistrements de la vitesse commerciale moyenne qu'avaient les bus, on avait eu l'occasion d'en discuter avec Jean Castex il y a quelques semaines. Et vous aviez des vitesses qui étaient supérieures à celles d'aujourd'hui. Ce sont des sujets un peu compliqués. Il y a un problème de gestion de l'espace public qui va falloir être capables d'améliorer. Je pense que c'est une solution intéressante que d'essayer de financer ce genre de technologie. Il faudrait probablement aussi avoir d'autres investissements pour permettre de s'assurer que les bus puissent avoir une vitesse commerciale qui soit acceptable de manière à ce qu'ils soient plus utilisés, parce que c'est probablement pour cela qu'ils ne le sont plus. Merci. Je vous propose de voter favorablement.

M. Alexandre BARRAT : Je regrette comme vous que la fréquentation des bus ait diminué de 29 % entre 2019 et 2023. Et je suis d'accord sur le fait que l'explication principale est le ralentissement des bus. J'ajoute que c'est parce qu'ils sont pris dans les embouteillages parisiens et, en tout état de cause, cela fera partie du bilan de la Maire de Paris. Néanmoins, toute initiative permettant que les bus s'arrêtent moins souvent est la bienvenue et je pense comme vous que l'initiative qui nous est présentée est une très bonne initiative de la Ville, de la RATP et d'Île-de-France Mobilités conjointement. J'ajoute que le choix de la ligne 91 est très pertinent. Elle connecte plusieurs gares, elle est très fréquentée. C'est le choix idéal pour le 5^e arrondissement.

Mme Florence BERTHOUT : Oui, Montparnasse.

M. Alexandre BARRAT : Et Gare de Lyon et Austerlitz. Il me reste une question sur le rôle de l'application mobile qui sera développée. On nous parle d'une application mobile de

son développement et même de son droit de propriété dans la convention tripartite. Quel est le rôle de cette application mobile dans le dispositif ? Je ne crois pas que ce soit décrit dans les documents qui nous sont soumis. Je comprends que le dispositif utilisera la technologie 4G qui permet de capter en permanence les bus équipés et donc d'optimiser au mieux leur franchissement de carrefour, puisque tous les carrefours sont équipés sur le tronçon. Ce point est pour moi très clair et je suppose qu'il peut y avoir un algorithme au niveau central de priorisation à concevoir ou à améliorer depuis celui qui a été fait pendant les JOP. Mais je ne vois pas en quoi ce serait une application mobile. Donc, si quelqu'un peut nous éclairer sur ce point, je vous en saurais gré.

Mme Florence BERTHOUT : Pas ce soir, mais c'est une bonne question.

Mme Marine ROSSET : Je voulais juste rappeler quand même que la responsabilité des transports était la responsabilité de la Région, donc de Valérie Pécresse. Peut-être qu'on pourra partager le compte-rendu à la fin de leurs mandats respectifs. Je voulais indiquer aussi qu'il y a quand même un certain nombre de voies qui sont réservées pour les bus, que c'est une politique qui a été menée depuis Bertrand Delanoë, et qu'il y a quelques années effectivement, nous avons eu un changement, des suppressions de lignes qui ont été réalisées à Paris, et notamment des changements de trajets qui ont été vraiment rallongés, par exemple pour le bus 89. Vous avez beaucoup plus de bus qui traversent tout Paris plutôt que des bus qui font des portions plus courtes à l'intérieur de Paris. Ce choix qui a été fait joue sur le temps d'attente : plus vous rallongez le trajet, plus les temps d'attente sont longs, et c'est la conséquence de ces changements.

Mme Florence BERTHOUT : On ne va pas aller sur des points techniques, parce que, franchement, le fait qu'une ligne desserve plus ne rallonge pas les durées, puisqu'on les a en temps réel. J'invite les conseillers de Paris qui sont à Île-de-France Mobilités à poser ces questions techniques. Je pense que la raison qui est donnée, en tout cas si je lis les études objectivées, n'est pas celle-ci. On passe au vote si vous le voulez bien, chers collègues. Avis favorable ? Je vous en remercie.

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

La 2025 DVD 39 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

25 - 2025 DVD 51 PLAN VÉLO 2021-2026 ET BUDGET PARTICIPATIF. SUBVENTIONS À 23 ASSOCIATIONS (MONTANTS 260 000 EUROS EN FONCTIONNEMENT ET 46 200 EUROS EN INVESTISSEMENT) ET CONVENTIONS ASSOCIÉES, DONT 11 PLURIANNUELLES

Mme Florence BERTHOUT : Une délibération a été rajoutée encore en ordre du jour complémentaire, la DVD 51. Édouard ?

M. Édouard CIVEL : Merci Madame la Maire.

Mme Florence BERTHOUT : Pardonnez-moi, je vais donner mon pouvoir à Édouard, puisque nous avons une manifestation là avec le collège Rognoni et qu'il faut que j'aille les accueillir. Après ton intervention, il restera les vœux.

M. Édouard CIVEL : Merci. Merci, Madame la Maire. Après les associations de prévention routière et les associations de défense des piétons, il s'agit cette fois de subventions pour des associations pour le vélo. Nous avons au total 260 000 euros de subventions de fonctionnement et 46 000 euros de subventions d'investissement pour une

série d'associations. Celle qui nous concerne véritablement dans le 5^e est CycloCube, qui est une association qui fait une permanence le vendredi soir à Césure pour des ateliers de réparation de vélo. Il y a deux subventions proposées pour CycloCube : une subvention d'investissement de 8 000 euros qui vise à créer un nouvel atelier de réparation dans l'ENS, et une subvention de fonctionnement de 8 000 euros qui vise essentiellement à financer des permanences d'animateurs rémunérés pour ces animations. L'objectif est louable. Je ferai juste une petite remarque sur la manière de décrire l'activité de l'association. Normalement nous avons notamment un tableau des analyses des comptes de résultat de l'association sur les années précédentes et ce n'est pas rempli. Je le regrette un petit peu. En outre, je regrette qu'il y ait certains tableaux sur les dépenses prévisionnelles qui soient remplis de manière un peu hasardeuse, puisque les sommes des colonnes ne sont pas bonnes. Je pense qu'il faudrait juste un tout petit peu plus de sérieux sur le bilan de cette association. Mais évidemment il est super d'avoir des ateliers de réparation de vélos à Césure le vendredi soir.

M. Alexandre BARRAT : Deux remarques. D'abord, je réitère la remarque de mon collègue Philippe Bouchet tout à l'heure. Pour la priorité piéton, on nous a soumis tout à l'heure un projet de subvention de 33 000 euros pour tout Paris. Or, ici pour le vélo c'est au total 306 000 euros, soit presque dix fois plus. Cela montre le faible intérêt de la Ville pour la priorité piéton par rapport au vélo. Ce n'est pas équilibré. La deuxième remarque est que, sur cette délibération, nous allons nous abstenir, en raison de la présence de nombreuses associations militantes ou à ateliers non mixtes, et je citerai la Petite Rockette, Paillettes & cambouis, Rosa Parks. Merci.

Mme Marine ROSSET : Sur la question de la part associations vélo et associations piétons, il me semble quand même qu'à Paris il y a tout simplement moins d'associations de piétons, que les associations vélo ont été un moment militantes, et il faut le reconnaître, pour que le vélo puisse avoir une place plus importante dans les déplacements. Cela fait que ce terrain est beaucoup plus riche. Je trouve qu'il serait intéressant que, dans le 5^e arrondissement nous nous attelions à susciter et favoriser des associations qui sont justement dans la sensibilisation, dans l'accompagnement des piétons. Cela pourrait être un élément intéressant. Deuxième remarque, je trouve bien qu'il puisse y avoir des associations LGBT ou féministes qui lient plusieurs sujets, comme le fait de faire du vélo et des engagements autres, comme le fait d'être féministe ou d'être LGBTQI+. Donc, évidemment, nous serons favorables.

M. Édouard CIVEL : Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Merci, la délibération est adoptée.

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 10 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstentions : 4 (Mmes GABADOU et BIRABEN et MM. BARRAT et BOUCHET)

N.P.P.V : 0

La 2025 DVD 51 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Mme Corinne GABADOU : Excuse-moi, mais je trouve...

M. Édouard CIVEL : Non, Corinne, s'il te plaît. Nous avons fait le vote, nous passons au sujet suivant.

Mme Corinne GABADOU : Je ne conteste pas le vote. Je dis qu'on devrait créer une association d'usagers de voitures. Cela n'existe pas.

M. Édouard CIVEL : Si cela existe. Il y a 20 millions d'automobilistes, je crois, cela existe !

26 - V052025031 VŒU RELATIF AU PROJET DE COUR OASIS AU COLLÈGE ROGNONI

Mme Corinne GABADOU : Sur proposition de Florence BERTHOUT, Maire du 5^e, il avait été proposé de faire une cour oasis au collège Rognoni. Considérant que les cours oasis permettent de végétaliser et d'aménager des espaces scolaires, contribuant ainsi au bien-être des élèves et à l'adaptation au changement climatique, considérant que la réalisation d'une cour oasis au collège Rognoni était prévue pour l'été 2025, considérant l'engagement pris par la Ville de Paris à cet égard depuis plus d'un an, considérant l'attente forte des parents d'élèves, de la communauté éducative et des enfants pour ce magnifique projet, considérant qu'il existe actuellement sept cours oasis dans le 5^e qui ont toujours été réalisées dans les délais prévus conformément aux engagements pris, considérant que les services de la DASCO ont décidé unilatéralement de reporter ce projet sans en informer préalablement la mairie d'arrondissement sur la proposition de Madame Florence BERTHOUT, le conseil du 5^e émet le vœu que le projet de la cour oasis au collège Rognoni soit bien maintenu pour l'été 2025, conformément au calendrier initialement prévu.

Mme Marine ROSSET : En réponse à ce vœu, je vous rejoins dans le fait qu'il est fort désagréable quand les services informent d'abord l'établissement et n'informent pas les élus, alors que cela devrait être effectivement aux élus ou à la maire d'arrondissement de prévenir. Je note aussi que vous soulignez le fait que, pour toutes les cours oasis qui ont été réalisées dans le 5^e arrondissement, les délais ont été respectés. On ne va pas se mentir, c'est pour des raisons budgétaires que la cour oasis ne pourra pas être faite. Et des raisons budgétaires qui tiennent au budget de l'État, puisque l'État a supprimé 275 millions d'euros qui devraient être versés à la Ville de Paris, et que, de ce fait, un certain nombre de projets qui devaient être engagés ne pourront pas être tenus. La Ville a fait le choix de ne pas augmenter un certain nombre de choses, comme les tarifs de cantine, les tarifs de piscine, les activités périscolaires. Ces tarifs sont gelés depuis plusieurs années malgré les difficultés financières de la Ville qui ont été très accrues par les choix de l'État et du gouvernement actuel.

Mme Corinne GABADOU : J'aimerais savoir à quel titre l'État devait verser cette somme d'argent. Et d'autre part, c'est un peu l'hôpital qui se moque de la charité. La gestion de la Mairie de Paris a fait ses priorités. Si elle a fait une mauvaise gestion, c'est toujours la faute de l'État quand elle est en difficulté. C'est à l'initiative de la Ville de Paris que nous avons fait les cours oasis. C'est la Ville de Paris qui en était à l'origine. Donc je ne vois pas pourquoi on est mis devant le fait accompli aujourd'hui. On nous a promis une cour oasis et à la dernière minute on prévient le chef d'établissement en lui disant tout simplement que les travaux ne seront pas faits.

Mme Marine ROSSET : Je pense que j'ai répondu. Déjà je me réjouis que, finalement vous soyez convaincue par les cours oasis. Il y a deux mandats, cela n'était pas forcément le cas. Donc tant mieux si, maintenant vous êtes convaincue que ces îlots de fraîcheur sont nécessaires. Évidemment, il y a des priorités pour la Ville et l'État ne paye pas une cour oasis ou pas. C'est un budget d'investissement que l'État soustrait au budget de la Ville. La Ville fait des arbitrages, réalise son budget en fonction des moyens qu'elle a. Ensuite, sur la gestion de la Ville, la Ville est bien dotée, contrairement à ce que vous dites et vous laissez entendre.

M. Édouard CIVEL : Je vous propose qu'on passe au vote. Merci beaucoup. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 11 dont 1 pouvoir

Contre : 2 (Mmes LEMARDELEY et ROSSET)

Abstentions : 1 (M. AUDOUIN)

N.P.P.V : 0

La V052025031 est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

27 - V052025032 VŒU VISANT À RÉALISER LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT PROGRAMMÉS EN 2025 SELON LE CALENDRIER INITIALEMENT PRÉVU

M. Édouard CIVEL : Sur le vœu suivant, je suppose que nous allons rester dans le même type d'argumentation. J'avais déposé un vote il y a quelques mois concernant ces sujets. Nous avons passé un temps infini à la préparation d'un certain nombre de projets de végétalisation dans le cadre d'« Embellir votre quartier », notamment la rue Henri-Barbusse pour ne citer qu'elle, mais il y en a eu un certain nombre. Nous avons travaillé, j'ai fait beaucoup de réunions avec les services, j'ai fait des réunions en pieds d'immeubles, nous avons fait un certain nombre de réunions, tout était planifié. Les budgets avaient été coupés, puis ils ont été remis, puis finalement ils ont été coupés à nouveau. Cela devient un tantinet agaçant. Et il faut donc aller mendier, rue par rue, auprès de la Ville. Ce sont des méthodes un peu paradoxales quand même ! Il faut aller mendier auprès de la Ville en centrale pour sauver telle ou telle rue, une par une, alors qu'elles étaient prévues dans le plan sur la mandature. Sur la mandature, en réalité, nous devons avoir « Embellir votre quartier » sur les deux grands quartiers de l'arrondissement. Finalement nous n'aurons qu'un seul quartier et nous n'arrivons même pas à le finir, puisque les budgets nous sont retirés. Puisque nous avons eu la confirmation en fin de semaine dernière que, finalement, nous allons pouvoir faire les rues Victor-Cousin et Cujas, je vais les retirer du vœu. J'en suis très heureux et je veux remercier, Monsieur Patrick Bloche, mais je maintiens le vœu afin que les autres rues que nous avions programmées, sur lesquelles les services ont travaillé pendant des semaines et des semaines, puissent être maintenues. Je ne vais pas revenir sur la question de « à qui la faute entre la bonne gestion de la Ville de Paris et la bonne gestion de l'État ? », mais il y a des arbitrages budgétaires qui ne nous semblent pas pertinents lorsqu'ils sont faits de cette manière. Nous demandons à la Ville de Paris de réaliser les projets d'aménagement qui étaient programmés en 2025, selon le calendrier qui a été fait dès le début de la mandature. Merci. Pas de commentaires ? Si ?

M. Laurent AUDOUIN : Je vais aller un petit peu dans le même sens que l'intervention de ma collègue Marine ROSSET juste avant. J'avais voté le vœu précédent sans hésitation. Force est de reconnaître qu'en quelques mois, la situation s'est fortement dégradée et, effectivement, l'origine de ce trou est claire. Je rappelle qu'il n'y a pas de fiscalité directe de la Ville. Dans le système français, l'argent est centralisé et remonte à l'État, et l'État ensuite le redistribue. La Ville touche des taxes, a des financements, mais enfin, le rôle de l'État n'est absolument pas négligeable. Et là, l'État coupe dans les dotations. À un moment, cela se retrouve. Effectivement, la Ville choisit de prioriser le maintien de tout ce qui concerne des emplois, des aides aux associations, des gens qui ont besoin de manger, et elle fait le choix difficile de reporter, non d'annuler, non de rayer d'un trait de plume, mais peut-être de reporter certaines opérations. Je le regrette, je préférerais infiniment que cela se fasse le plus vite possible, car ce sont de bonnes opérations. Mais voilà, elles attendront peut-être effectivement l'an prochain. Je pense qu'on peut attendre un an. Cela n'est pas satisfaisant, mais c'est quand même quelque chose qui est assez acceptable. Et il faut entendre. Vous êtes les premiers à nous parler éternellement de rigueur budgétaire, etc. Et puis là, les millions peuvent voler vraiment à droite à gauche dans la pièce, ce n'est pas grave. Il y a qu'à, il suffit de... C'est un peu facile. Il faut aussi mettre en conformité l'ensemble de ce que l'on explique, et pas changer de discours en fonction des situations.

M. Édouard CIVEL : Bien sûr. Ceci étant, je finirai simplement par dire que des habitants qui m'ont réclamé un atelier de réparation de vélo à l'ENS Ulm, j'en ai zéro. Les gens qui nous réclament des projets d'aménagement dans les rues avec lesquels on travaille pendant des années sur ces sujets, ils en parlent tout le temps.

M. Laurent AUDOUIN : Mais c'est une somme qui est cent fois plus importante.

M. Édouard CIVEL : Sauf que c'est une somme de choses. Je vous propose d'avancer. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 8 dont 1 pouvoir

Contre : 2 (Mmes LEMARDELEY et ROSSET)

Abstentions : 4 (Mme BIRABEN et MM. AUDOUIN, BARRAT et BOUCHET)

N.P.P.V : 0

La V052025032 est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

28 - V052025033 VŒU VISANT À RENDRE ACCESSIBLE AUX PARISIENS LE JARDIN DE L'ANCIENNE ÉCOLE POLYTECHNIQUE

M. Édouard CIVEL : Comme vous le savez, il y a des travaux qui sont en cours sur le site de l'ancienne école Polytechnique. Un jardin carré avait été créé en 1991. À travers les travaux qui sont en cours, qui rénovent et permettent de construire un centre de conférence sur la Boîte à claques, il y a aussi le projet d'une rénovation du jardin à la française. Le conseil du 5^e arrondissement souhaite que nous demandions d'étudier avec le ministère de l'Enseignement supérieur la possibilité de rouvrir le jardin de l'ancienne école Polytechnique, au moins le week-end.

Mme Anne BIRABEN : Ce vœu devrait faire plaisir à tout le monde, néanmoins j'ai deux observations. Deux considérants, à mon avis, manquent. L'un sur le tilleul magnifique de quatre-vingt-dix ans qui est au centre de la Boîte à claques. On veut rouvrir un jardin, le rénover. Ce serait bien de conserver ce tilleul. Un autre considérant manque sur les sorties de secours du projet qu'a LVMH de construire sous la Boîte à claques, comme vous le savez, un grand amphithéâtre. Les sorties de secours seront dans le jardin. Ce sont deux considérants qui me semblent utiles à prendre en compte dans ce vœu. Merci.

M. Édouard CIVEL : Des commentaires ?

Mme Marine ROSSET : Nous sommes favorables à ce vœu, à ce que les Parisiennes et Parisiens puissent bénéficier de l'accès à ce jardin. Par ailleurs, je ne vois pas le problème à ce que des sorties de secours soient présentes dans les jardins.

M. Édouard CIVEL : Il semble que nous sommes à peu près d'accord. Je vous propose de passer au vote.

M. Laurent AUDOUIN : Effectivement, c'est un vœu qui est assez confortable puisqu'on demande à la Mairie de Paris, pour la énième fois – parce qu'on ne compte plus le nombre de fois où ce sujet a été sur la table, posé notamment par les maires de Paris successifs. On peut toujours dire qu'on s'agite sur le sujet et redemander. Le problème est que nous ne l'aurons pas. Le problème est la volonté de l'État : souhaite-t-il privilégier une vision exhaustive ou extensive de la sécurité des bâtiments du ministère, ou bien accepte-t-il l'idée qu'on peut faire des aménagements pour le public et pour l'intérêt public et l'agrément public ? Je rappelle accessoirement que, lorsque l'ensemble de l'ancienne école Polytechnique avait été réaménagé, il avait été conçu pour permettre la circulation du public. Le travail architectural de la fin des années 70 et du début des années 80, cela devrait vous intéresser, Madame BIRABEN, avait été optimisé vraiment dans cet esprit-là. Et puis, petit à petit, on a de plus en plus peur, on se clôt de plus en plus derrière des grilles et tout cela se ferme. Je trouve cela regrettable, et parfois, peut-être en investissant un peu dans de la sécurité, on pourrait trouver une situation qui serait plus raisonnable. En tout cas, on va constater encore une fois ici la différence de volonté très politique, puisque d'une part je crains, et pourtant je vais voter ce vœu qu'il n'aboutisse pas à grand-chose parce qu'il n'y a pas la volonté de la part des hauts fonctionnaires et du ministère d'ouvrir ce site, et d'autre part, on laisse une grande entreprise privée privatiser un bâtiment historique et l'accès à ces lieux. On fait des choix, et la volonté malheureusement ne se porte pas, je crois, là où cela bénéficierait le plus à nos concitoyennes et concitoyens.

M. Édouard CIVEL : Merci beaucoup. On passe au vote. Qui est favorable ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien. Merci beaucoup.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

La V052025033 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

29 - V052025035 VŒU VISANT À RENDRE L'AVIS DES MAIRES D'ARRONDISSEMENT CONFORME EN MATIÈRE D'INSTALLATION D'ANTENNES DE TÉLÉPHONIE MOBILE

M. Édouard CIVEL : Madame la Maire a souhaité que je reporte un petit peu l'examen du vœu suivant. Je vous propose donc de passer directement au vœu visant à rendre l'avis des maires d'arrondissement conforme en matière d'installation d'antenne de téléphonie mobile. Il s'agit d'un vœu qui prend sa source sur le fait qu'il y a eu l'installation de plusieurs antennes 5G à proximité d'écoles et de crèches rue Poliveau. Ce qui a fortement déplu notamment aux usagers de cette crèche et aux habitants, alors que, malheureusement la mairie d'arrondissement avait émis un avis défavorable. Nous souhaiterions que l'avis des mairies d'arrondissement soit contraignant sur l'installation d'antennes de téléphonie mobile.

Mme Anne BIRABEN : J'ai de nouveau des observations concernant ce vœu qui est pétri de bonnes intentions, mais que je trouve très limité : qu'en est-il pour les antennes qui n'ont pas éveillé de soupçons de la part de la mairie, celles qui sont rue Henri-Barbusse qui posent en outre un réel problème patrimonial ? Il est interdit de les arrimer à des cheminées. Il est interdit qu'on puisse les voir de la rue. Or, celles qui sont rue Henri-Barbusse, sont visibles de la rue et sont arrimées à des cheminées. Il y a un vrai souci. Je pense qu'il faut prendre aussi en compte celle qui est assez récente avenue des Gobelins. Celle qui a été posée rue Lacépède également. Et je crois aussi qu'il y en a dans d'autres rues. Excusez-moi, je ne les ai pas toutes listées, mais, même si c'est très technique, je suis déçue qu'il manque encore une fois des considérants sur les autres antennes qui ont déjà été placées et qui n'ont pas fait l'objet de remarques particulières, hélas.

M. Édouard CIVEL : Je me permets juste de vous corriger sur ce point. La Maire a saisi la Direction de l'urbanisme sur toutes ces antennes, notamment sur celle de la rue Henri-Barbusse dont vous faisiez mention. Elle est en discussion avec l'ADU pour faire justement des recours sur des choses qui n'ont pas été faites dans les règles prévues.

Mme Marine ROSSET : Je voudrais souligner deux niveaux de remarques. Le premier niveau est démocratique. Je crois que, ces dernières années, la mairie de Paris a laissé de plus en plus de pouvoir aux maires d'arrondissement avec la territorialisation, notamment sur le sujet de la propreté, de la sécurité. Je m'étonne qu'en même temps que vous alliez dans ce sens, vous souteniez pour une grande part la loi PLM qui justement détruit complètement le pouvoir des maires d'arrondissements.

M. Édouard CIVEL : Quel est le rapport ?

Mme Marine ROSSET : Je pense que c'est un raisonnement que tu peux comprendre. Je suis en train de dire que la Ville de Paris va dans le sens de donner davantage de pouvoir aux maires d'arrondissements. On l'a prouvé en déléguant notamment les questions de propreté et en partie de sécurité, alors que la loi PLM ne va pas du tout dans ce sens-là. Elle va dans le sens de la proposition de loi. C'était mon premier point.

Mme Corinne GABADOU : Elle n'est pas appliquée pour le moment.

Mme Marine ROSSET : Elle n'est pas votée, mais enfin, il y a un certain nombre de groupes politiques à Paris qui la soutiennent. Ensuite, sur les antennes, nous sommes à Paris, une des rares villes à avoir une charte contraignante à ce sujet, avec des mesures très précises. Les estimations par rapport à ces antennes rue Poliveau montre que le champ reçu par les établissements publics, les crèches et les écoles sont de moins de 4 volts par mètre, alors que le plafond en France se situe entre 36 et 61 volts par mètre. Après l'installation, il y aura des mesures qui seront faites, notamment dans l'EHPAD et, de ce fait, le danger potentiel d'émission de ces antennes, parce que ce danger n'est même pas complètement prouvé scientifiquement, est très faible sur les équipements publics.

Mme Corinne GABADOU : Donc vous y êtes favorable ?

Mme Marine ROSSET : Oui, au vu de ces mesures, je suis favorable.

Mme Corinne GABADOU : On prend note.

Mme Marine ROSSET : Je pense qu'on peut s'appuyer sur des données scientifiques et raisonnables, et ne pas céder à la peur et aux craintes des habitants. On peut être sur un domaine qui soit celui de la science et des mesures. Les mesures qui ont été faites montrent qu'il n'y a pas de danger.

M. Édouard CIVEL : Mais ce n'est pas la question du vœu.

Mme Marine ROSSET : Tout à fait, mais c'est ma réponse à Corinne. Ensuite, sur le fait de laisser ce pouvoir aux maires d'arrondissements, est-ce qu'on a la garantie que les maires d'arrondissements ne céderont pas justement aux collectifs qui pourraient refuser ces installations ? Moi, j'ai plutôt tendance à croire qu'un maire d'arrondissement est responsable et qu'il accepterait l'installation d'antennes s'il n'y avait pas de danger, comme c'est le cas, je le répète, pour la rue Poliveau. Après, le maire du 15^e arrondissement a systématiquement refusé l'installation d'antennes. Et cela pose une question pour l'accès numérique de certains secteurs à Paris.

M. Édouard CIVEL : D'accord. Si je comprends bien, personne autour de cette table n'est à l'Assemblée nationale et ne vote la loi PLM et je n'ai moi-même pas été concerté sur la PLM, mais vous dites que vous souhaitez descendre des compétences à la mairie d'arrondissement, et quand on vous demande une compétence, vous refusez au titre qu'en fait la mairie d'arrondissement serait trop vendue aux groupes d'intérêts locaux. C'est cela que vous êtes en train de dire ?

Mme Marine ROSSET : Non. Je pense que, si on descend cette responsabilité au maire d'arrondissement, il sera en fait confronté exactement aux mêmes questions que la Ville de Paris, qui, elle, prend ses responsabilités et accepte que ces antennes soient posées.

M. Édouard CIVEL : Mais à ce moment-là, si on va au bout de votre logique, après, les gens ne seraient pas contents, parce qu'ils n'auraient pas de réseau. Donc, ils ne revoteraient pas pour la mairie d'arrondissement. Donc, en fait, vous avez juste à dire : d'accord, laissons la mairie du 5^e gérer. Et après, de toute façon, les habitants du 5^e ne seront pas contents, parce que la mairie du 5^e ne va pas autoriser les antennes 5G ; les habitants du 5^e n'auront pas de 5G et donc ils voteront pour quelqu'un d'autre. La logique de base n'est pas cohérente.

Mme Corinne GABADOU : Le 5^e arrondissement ne serait pas sans réseau !

Mme Anne BIRABEN : Les réseaux sont saturés.

M. Alexandre BARRAT : En deux mots, je comprends les inquiétudes et je crois qu'il y a un effet nocebo aussi, c'est-à-dire le contraire de placebo. Les gens dans le doute peut-être

ressentent des choses. Mais enfin je suis également sensible à ce que vient de dire Marine ROSSET, donc, pour ma part, je m'abstiendrai.

M. Laurent AUDOUIN : J'ai un doute sérieux sur la forme du vœu, plutôt sur l'aspect juridique. Pour autant que je sache, la notion d'avis conforme des maires d'arrondissements n'est pas juridique. Il n'y a pas de sujets sur lesquels, dans le Code des collectivités, les maires d'arrondissements donnent des avis conformes. Donc ce que vous demandez serait quelque chose qui serait purement du domaine de la pratique, c'est-à-dire que la mairie pourrait s'engager seulement sur quelque chose de complètement symbolique. Cela ne peut pas être engageant, opposable, ou alors il faudrait une modification de loi. Et là, effectivement, je rejoins quand même l'argumentaire de Marine ROSSET. La loi PLM pourrait être l'occasion d'avoir au moins un aspect intéressant à côté de ce tripatouillage : celui de donner des pouvoirs concrets au maire d'arrondissement. Nous n'allons pour l'instant pas du tout en ce sens, et cela renforce doublement le côté très politicien de cette triste opération. Ensuite, je voudrais quand même rappeler qu'effectivement Paris s'est dotée d'une charte et que cette charte n'est pas là pour faire de la décoration. Dans la réglementation en France, c'est 40 volts par mètre. Dans la charte parisienne, ce n'est jamais plus de 5 volts par mètre. À 40 volts par mètre, il n'y a effectivement aujourd'hui pas d'éléments suffisamment tangibles pour avoir des certitudes sur l'impact mesurable des ondes. Le principe de précaution néanmoins, doit s'appliquer. Je pense que c'est donc une bonne chose que nous soyons plus prudents sur un sujet qui reste un sujet de recherche. La charte répond très largement à cela. L'inquiétude des parents d'élèves est parfaitement légitime et compréhensible. Pour autant, est-ce que cette inquiétude doit se traduire juste par le choix de ne pas mettre d'antennes à proximité ? Quel va être le résultat ? Cela va être que les antennes qui sont situées plus loin du site dont on discute vont devoir émettre plus fort pour toucher les téléphones des personnes qui sont dans ce site. Et les téléphones de ces personnes vont devoir émettre au maximum pour toucher une antenne qui est à 1 ou 2 kilomètres. Parce que c'est comme cela que cela marche. Ces petites machines sont adaptatives : si la connexion est bonne, elles émettent à minima pour économiser la batterie, si la connexion est mauvaise, elles crachent. Vous aurez tous observé qu'en campagne votre téléphone ne tient pas la journée. Il y a une raison, c'est le fait que le téléphone émet un maximum. Donc, la multiplication des antennes est, en fait, lorsqu'on analyse les choses, plus compliquée que le simple refus d'antennes. Ou alors il faut qu'on laisse tous nos téléphones dans des coffres blindés en arrivant dans les crèches et dans les écoles, auquel cas, effectivement, les paramètres de la discussion se modifient un peu. Mais vous serez d'accord qu'on préfère, a priori, que les auxiliaires et les enseignants soient joignables. Bref, tout cela pour dire que c'est un peu compliqué et qu'aujourd'hui, en 2025, compte tenu de l'existence de la charte qui encore une fois est appliquée et suivie et mesurable, peut-être il serait mieux de demander une systématisation beaucoup plus grande des mesures de l'intensité des antennes dans les lieux sensibles, pourquoi pas d'équiper toutes les crèches et les écoles maternelles avec un système de mesure de l'intensité du rayonnement, et que ces mesures ne soient pas renvoyées à Pétaouchnok dans un service où elles sont enterrées, mais qu'elles soient mises à disposition du public. Cela me paraîtrait une manière d'aborder les choses à la fois plus réaliste et en fait plus rassurante, et en réalité meilleure pour la santé de tous.

Mme Corinne GABADOU : Je suis assez d'accord avec toi, mais la rue Poliveau, tu la connais, Marine la connaît. C'est une rue où non seulement il y a trois crèches, mais il y a des habitants. Il y a beaucoup d'immeubles, et donc les habitants sont tous inquiets. Ils ne vont pas tous avoir un appareil pour pouvoir tester.

M. Laurent AUDOUIN : L'inquiétude est parfaitement légitime et on doit pouvoir leur répondre avec des mesures. Et il faut qu'ils aient le droit d'en avoir d'autres lorsqu'ils le demandent. Que l'on puisse s'assurer que le rayonnement est raisonnable. Il n'y a rien de pire que la peur.

M. Édouard CIVEL : Mais moi, je suis tout à fait d'accord avec vous, mais l'objectif de ce vœu, encore une fois, n'est pas d'interdire les antennes, mais de descendre le niveau de

décision au niveau de la mairie d'arrondissement. Vous me tenez un discours en m'expliquant que la loi PLM n'est pas bien parce que cela fait deux échelles. Mais moi, je ne me positionne même pas sur la loi PLM, et je suis d'accord avec vous sur le fait qu'il faudrait plus descendre de compétences au niveau de la mairie d'arrondissement. Mais je suis juste en train de vous proposer un vœu sur la conformité de l'avis. Vous dites que c'est uniquement symbolique. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous. Je pense que la pratique est quelque chose qui est important en démocratie. Je vous renvoie à tout ce qui a été fait par Elinor Ostrom sur la pratique de gestion. Ce que je vous propose, si vous n'avez pas peur des instances de démocratie locale, puisque vous êtes un grand défenseur des instances de démocratie locale, est de voter ce vœu visant simplement à redonner de la responsabilité à une échelle très locale. Et comme vous le direz, on pourra faire des consultations. Si tout est décidé d'ailleurs au niveau de la Ville de Paris sur 2 millions d'habitants, je comprends que ce soit compliqué d'aller faire de la pédagogie au niveau de tous les habitants sur l'installation de ces antennes. Puisque, comme vous le dites, il va falloir en installer beaucoup, c'est peut-être mieux d'avoir une gestion au plus proche et de rendre l'avis des maires d'arrondissements conforme. Nous passons au vote ? Qui est pour ?

Mme Florence BERTHOUT : Je ne vais pas entrer dans le débat, mais c'est un vrai sujet. Nous découvrons toujours les choses après. Je passe au vote. Avis favorable ? Abstention ? Contre ?

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 8 dont 1 pouvoir

Contre : 2 (Mmes LEMARDELEY et ROSSET)

Abstentions : 4 (Mme BIRABEN et MM. AUDOUIN, BARRAT et BOUCHET)

N.P.P.V : 0

La V052025035 est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

30 - V052025034 VŒU VISANT À RENDRE CONFORME L'AVIS DES MAIRES D'ARRONDISSEMENT DANS LE CADRE DES DEMANDES DE CHANGEMENT DE DESTINATION NÉCESSITANT DES COMPENSATIONS

Mme Florence BERTHOUT : Je vais redéposer un vœu sur les compensations. Je vais aller à l'essentiel vraiment, parce que l'idée n'est pas de faire un grand débat sur les compensations. Je vais vous dire pourquoi ce sujet me tient particulièrement à cœur. Pour vraiment donner à ce vœu un caractère très pratique sans faire trop de technique. La RIVP va aménager 15 000 mètres carrés de logements étudiants dans la barre Cassan, projet que je soutiens et je crois que tout le conseil municipal soutient. Il s'avère que, en aménageant ces 15 000 mètres carrés, la RIVP peut, comme tous les bailleurs sociaux, donner le droit à des opérateurs publics ou privés, et cela serait plutôt du privé, de transformer 5 000 mètres carrés de logements en bureaux ou hôtels. C'est le principe de la compensation. Donc, je demande, très fermement, à ce que les bailleurs sociaux ne participent pas au marché de la compensation. Cela me paraît d'abord problématique moralement, bien que Malraux ait dit qu'on ne fait pas de la morale avec de la politique. Mais on n'en fait pas davantage sans. Franchement, je trouve cela amoral. Et surtout je pense que c'est mortifère. Cela veut dire que, dans notre arrondissement, que je pense nous défendons tous dans nos diversités, on peut autoriser la destruction de 5 000 mètres carrés de logements. Je vais vous donner un exemple très concret, pas très loin d'ici, d'un immeuble de 1 500 ou 1 900 mètres carrés, je ne sais plus, qui envisage de transformer ses logements en hôtel. Je vais voir les opérateurs et je leur dis que c'est compliqué. Et avec une forme de naïveté, les propriétaires me disent qu'il n'y a aucun problème, qu'ils vont acheter pour 1 200 ou 1 500 mètres carrés de compensations. Je trouve cela absolument lunaire. C'est-à-dire qu'on invente une usine à Shadoks : d'un côté on dit qu'on va construire du logement, et, de l'autre côté on autorise des propriétaires de logements privés ou publics à transformer dans des proportions qui sont tout à fait inégales. J'ai obtenu une réponse un peu vaseuse, consistant à dire que nous allions nous voir, que nous allions discuter, etc. Non, on ne va pas discuter. Moi, je ne veux pas qu'on

autorise la destruction de 5 000 mètres carrés dans le 5^e arrondissement. J'ai eu des explications. Je vous en prie, ne lisez pas des notes que le cabinet de la Maire de Paris ou le cabinet de l'adjoint chargé de ce sujet envoient. Vraiment, je me permets d'insister. Je veux une épreuve de vérité. Est-ce que, oui ou non, vous êtes pour le fait que les bailleurs sociaux ne participent pas à ce marché de la compensation ? Je fais un vœu pour marquer le coup, considérant que les bailleurs sociaux ne doivent pas participer à ce marché de la compensation. Et s'ils y participent, la raison est, hélas, très simple, puisque cela m'a été avoué : c'est pour trouver de l'argent. Il n'y a pas d'autre raison. Alors, on ne va pas faire un débat politique sur les raisons pour lesquelles on a asséché la trésorerie des collectivités. Je vous en prie. Je ne veux même pas aller sur ce sujet-là, même si j'ai beaucoup à dire. Ce n'est pas mon sujet. Mon sujet est de leur interdire de faire de la compensation.

Mme Marine ROSSET : C'est un peu facile de déposer un vœu et de définir les sujets sur lesquels on a le droit d'aller ou pas. Et si on a le droit de lire les notes du cabinet ou pas.

Mme Florence BERTHOUT : Lisez les notes du cabinet si vous voulez, Madame ROSSET.

Mme Marine ROSSET : Non, je ne vais pas faire ça. Je suis un peu étonnée que vous déposiez ce vœu en citant précisément la barre Cassan, puisque vous avez donné un avis favorable sur les compensations liées à cette barre.

Mme Florence BERTHOUT : Non, Madame ROSSET. Jamais. Je vous défie de trouver un avis favorable sur les compensations. C'est tout à fait faux. Excusez-moi, mais d'habitude, vous ne dites pas de choses fausses. Je n'ai jamais donné d'avis favorable sur les compensations de la barre Cassan. Vous pouvez vérifier d'ailleurs. En revanche, il est tout à fait vrai que nous, élus, avons très largement dit qu'il était bon d'avoir un système à l'échelle parisienne de compensations, pour limiter les compensations, et le système a été dévoyé. Cela est parfaitement vrai.

Mme Marine ROSSET : Et cela, plutôt que par arrondissement ?

Mme Florence BERTHOUT : Oui, enfin, vous voyez bien que, même si cela complique les choses par arrondissement, le sujet n'est pas tant cela. Objectivement, à l'échelle parisienne, c'est encore plus problématique sur un territoire, mais le principe de la compensation peut se défendre. La preuve est que, quand un médecin veut s'installer, qu'il transforme son logement en cabinet, il achète de la compensation. Mais les élus à peu près de toutes tendances, avec plein de bonne foi d'ailleurs, ont trouvé que ce système était bien parce qu'à l'origine il a été fait pour limiter cela. Sauf que le système, et je m'en suis rendu compte finalement assez récemment, je vous le dis avec franchise et humilité, était massivement utilisé par les bailleurs sociaux. Ce n'est d'ailleurs pas totalement illogique. Dès lors qu'ils ont des projets de densification, vous comprenez bien qu'ils ont des mètres carrés de logements supplémentaires à compenser si je puis dire, encore une fois sans être trop technique. Et tout le monde, de bonne foi, a estimé au début qu'il n'était pas totalement idiot d'imaginer un principe de compensation, notamment pour du cas par cas pour 40 ou 50 mètres carrés, mais je ne vous dis pas que c'est génial. D'ailleurs, j'ai eu des échanges extrêmement républicains avec monsieur l'Adjoint qui s'occupe de cela, sur la question de la multiplication des logements qui sont transformés en cabinets, non pas médicaux d'ailleurs, mais en cabinets d'avocats, etc. Cela pose problème à tous les maires d'arrondissement. Mais on est là sur autre chose. On découvre, comme diraient les anglosaxons, *by the way*, que quand on construit 15 000 mètres carrés, on peut compenser et détruire 5 000 mètres carrés. Voilà le sujet. Je n'ai pas voté cela. En revanche, j'ai voté un principe de compensation en général qui était censé réduire.

Mme Marine ROSSET : Écoutez, c'est votre parole contre la mienne.

Mme Florence BERTHOUT : Ce n'est pas votre parole contre la mienne. Quand est-ce que j'ai voté, Madame ROSSET ?

Mme Marine ROSSET : Ce n'est pas forcément un vote, c'est donner un avis favorable à ce que la barre Cassan puisse commander des compensations.

Mme Florence BERTHOUT : Mais où est-ce que vous avez vu cela ? Cela serait passé en Conseil d'arrondissement, Madame ROSSET. Quand est-ce que vous avez voté ça, vous ?

Mme Marine ROSSET : Mais ce n'est pas du tout en Conseil d'arrondissement que les compensations sont votées. C'est un avis favorable ou un avis défavorable qui est donné, comme les antennes si je puis me permettre. Et cela ne passe pas forcément en Conseil d'arrondissement. Sur les bailleurs sociaux, vous avez raison, c'est eux qui, en fait, mutualisent l'ensemble des compensations possibles. Ce qui est rassurant dans ce mécanisme de compensation est que cela permet essentiellement de rattraper des changements d'usages qui ont déjà eu lieu depuis des années et qui n'ont jamais été régularisés, entre guillemets. Ce que vous dites par exemple sur un médecin qui s'installe, un commerce qui s'installe, etc. Donc, dire que 15 000 mètres carrés de logements sociaux vont détruire 5 000 mètres carrés n'a rien d'automatique. Parce que dans les faits, dans les arrondissements centraux, ce qui se passe est qu'on régularise des usages qui ont déjà eu lieu et qui n'ont jamais été légalisés.

Mme Florence BERTHOUT : C'est ce qu'on vous dit dans la note. Mais non, on ne régularise pas, Madame ROSSET. Je peux vous le dire, parce que tous les mois, et je devrais dire même tous les 15 jours, on ne me demande absolument pas de régulariser le passé. Je ne sais pas qui vous a dit ça. On me demande mon avis, dont d'ailleurs on ne tient absolument pas compte, je vous le dis au passage, puisque maintenant, je donne un avis systématiquement négatif et assumé. Donc, on n'en tient pas compte. Et je suis désolée, mais ce n'est pas pour le passé, Madame ROSSET. On me demande de régulariser des demandes. Vous pouvez vérifier, comme pour tous les maires.

Mme Marine ROSSET : Ensuite, vous l'avez dit, cela permet effectivement une recette pour les bailleurs sociaux, mais, comme vous, on ne va pas refaire le débat sur l'assèchement des finances des bailleurs sociaux. Par ailleurs, que proposez-vous ? Les quotas, par exemple, pourraient être une alternative puisqu'on ne peut pas interdire par la loi un changement d'usage. C'est le règlement de la Ville qui réglemente les compensations, et non le PLU, comme vous le dites dans votre vœu. Ce n'est pas le cœur du sujet, mais je le dis au passage. Comment est-ce qu'on fait ? Parce que du coup, aucune transformation ne serait possible. Si les bailleurs sociaux n'ont pas ce rôle, vous avez effectivement quelques mètres carrés qui sont compensés, mais pas la masse de compensation qui est nécessaire pour une ville comme Paris.

Mme Florence BERTHOUT : Madame ROSSET, c'est un sujet politique qui devrait nous rassembler tous. N'entrons pas dans le débat public sur le logement social et le logement privé. On ne peut pas dire qu'on veut augmenter le logement à Paris et, parallèlement monter un système qui permet de le détruire. Nous avons les moyens dans le règlement d'encadrer et de dire qu'on ne peut pas détruire plus de tant de logements. Le règlement peut parfaitement le faire.

Mme Marine ROSSET : Mais ce que vous dites est faux. Ce n'est pas parce que vous avez le droit à 5 000 mètres carrés ou que le bailleur social de la barre Cassan, la RIVP, a le droit à 5 000 mètres carrés de compensation que d'un coup elle va transformer...

Mme Florence BERTHOUT : Madame ROSSET, je veux bien que vous défendiez mordicus toute la politique de Madame Hidalgo, y compris quand elle est très mauvaise, mais je vous donne un exemple concret. Je vous dis que, demain, il y a 1 500 mètres carrés rue Gay-Lussac qui sont compensés dans la minute. Cela n'est pas compliqué à comprendre.

Vous avez plein d'opérateurs qui d'ailleurs en général, sont des fonds de pension ou sont des sociétés immobilières...

Mme Marine ROSSET : C'est quoi rue Gay-Lussac ?

Mme Florence BERTHOUT : Je vous ai dit, c'est un immeuble de 1 300 ou 1 500 mètres carrés, je crois. Demain, cet immeuble peut être transformé en hôtel – c'est ce qu'ils souhaitent, parce que c'est beaucoup plus lucratif que le logement. Peut-être qu'il faudrait écrire un moratoire, au minimum. Cela me paraît assez évident, au nom de l'intérêt général. Je n'arrive même pas à comprendre qu'on défende un tel système. Comme vous venez très bien de le dire, c'est mutualisé. Mais accordez-moi que, sur le plan d'une politique du logement à Paris, le problème des compensations est que les gros volets de compensation vont être reportés par des bailleurs sociaux, puisque c'est eux qui vont avoir les plus gros immeubles ou qui, en lien avec le PLU, vont avoir des droits à construire. Je vais vous donner un autre exemple, sur la pharmacie centrale ou sur la collégiale qui sont propriétés de l'APHP. Nous savons, ce n'est pas secret, que l'APHP veut céder son patrimoine. Pour le faire, ils sont d'ailleurs partants pour travailler avec la Ville, avec votre serviteur. Évidemment nous irons vers les conseils de quartier pour voir ce qu'on pourrait faire. Mais lorsqu'ils s'interrogent sur les projets en termes financiers, immédiatement dans un projet comme cela, la question d'y mettre un hôtel est posée. Le petit projet de transformation est anecdotique, quoique l'addition de petits projets ait son effet. Mais les gros volumes de compensation sont portés par les bailleurs sociaux. Peut-être faut-il mieux l'écrire, je veux bien l'admettre, mais ce que je propose est un moratoire. La question pourrait être partagée d'ailleurs, pourquoi pas en conseil de quartier et en conseil d'arrondissement. Parce que ce ne sont pas de petits volumes. Vous voyez le problème. Je suis extrêmement déçue que vous considériez que ce n'est pas un problème.

M. Laurent AUDOUIN : Je tiens à vous rassurer. On ne se dit pas du tout que c'est un petit problème. C'est même un gros problème. Premier point : manifestement, si le moindre projet d'hôtel permet de dire qu'on va acheter de la compensation, cela rappelle l'histoire des quotas carbone. Cela veut dire qu'en fait, le marché ne joue pas son rôle. Je ne suis pas un zélateur du libre marché, mais, puisqu'on a un système de bourse d'échange, cela veut dire que le taux de conversion aujourd'hui est manifestement trop bas, et que 1 pour 2 ne suffit pas. Il faudrait peut-être faire 1 pour 4 ou 1 pour 5.

Mme Florence BERTHOUT : Peut-être. Je suis assez d'accord avec vous.

M. Laurent AUDOUIN : Ensuite, j'ai encore la même réserve, je m'en excuse, mais la notion d'avis conforme, c'est assez explicite dans le droit. Que la Ville s'engage à suivre l'avis est une formule qui devrait être tournée un petit peu différemment.

Mme Florence BERTHOUT : C'est-à-dire ?

M. Laurent AUDOUIN : C'est-à-dire que l'avis ne peut pas être opposable juridiquement sur un changement de destination. Là-dessus, il y a un texte de loi.

Mme Florence BERTHOUT : Je suis prête à suspendre, pardonnez-moi, le deuxième alinéa.

M. Laurent AUDOUIN : Je vous en remercie.

Mme Florence BERTHOUT : Oui, parce que c'est tellement important pour moi d'arrêter les compensations des bailleurs que je suis prête effectivement à suspendre.

M. Laurent AUDOUIN : Mais je vous dis, le texte de loi des collectivités territoriales dit que le maire d'arrondissement est consulté. C'est explicite.

Mme Florence BERTHOUT : Oui, je suis d'accord avec vous.

M. Laurent AUDOUIN : C'est une modification législative.

Mme Florence BERTHOUT : C'est tout à fait vrai.

M. Laurent AUDOUIN : Donc on ne peut pas aller là-dessus. Néanmoins, sur le premier point, oui. Il faudrait trouver une formulation. Tout bloquer est problématique. Personnellement, il y a un argument auquel j'ai été sensible, c'est celui des régularisations par les notaires lors de transmissions, lors de changements. Là, effectivement, des gens peuvent être bloqués et on peut avoir de bonne foi des choses qui n'ont pas été faites ou qui ont été faites il y a 20 ans, 30 ans et qu'il faut régulariser. Mais encore une fois, le faire dans un contexte d'opération commerciale aujourd'hui est tout à fait problématique et je pense qu'on pourrait s'accorder peut-être sur un moratoire, ou une demande qui soit un petit peu différente. Très sincèrement je ne sais pas où faire une contre-proposition.

Mme Florence BERTHOUT : J'entends ce que vous dites pour supprimer mon deuxième alinéa. On pourrait mettre « que les bailleurs sociaux suspendent leur participation au marché de compensation ».

M. Laurent AUDOUIN : « Suspendent le temps de définir des règles plus appropriées ».

Mme Florence BERTHOUT : « Le temps de définir des règles les plus appropriées ». Si vous ne voulez pas, vous ne voulez pas, mais je suis prête à mettre « suspendent », parce que l'idée n'est pas de tout bloquer, mais de suspendre le temps d'avoir des règles plus appropriées. Parce que cela ne peut pas fonctionner comme cela et que nous sommes très touchés.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je voulais juste faire remarquer que, tout à l'heure on a parlé de Concordia et que c'est grâce à la RIVP qu'on a pu faire tout ce processus de garder justement ce bâtiment qui aurait très bien pu être transformé en hôtel. Si vous commencez à dire aux bailleurs qu'ils ne peuvent pas...

Mme Florence BERTHOUT : Ce n'est pas du tout ce que je dis. Pardonnez-moi, mais la RIVP qui reprend le Concordia ne pose pas le sujet de la compensation. D'ailleurs, si un opérateur privé avait fait du logement à Concordia, il n'y aurait eu ni de près ni de loin une question de compensation.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Si, il y avait un sujet parce qu'au PLU c'est pastillé 100 % logement social.

Mme Florence BERTHOUT : Madame LEMARDELEY, je ne suis pas en train de remettre en question l'affaire du logement social qui est un autre sujet. Et compensation ou pas compensation, il n'y a aucun rapport avec l'opération du Concordia. Qu'un opérateur privé ou un opérateur public achète Concordia pour faire court – c'est un peu plus subtil, vous l'avez d'ailleurs très bien rappelé en propos introductif –, cela n'a rien à voir avec les compensations. Je vous propose qu'on passe au vote. Je retiens quand même votre proposition de suppression, parce que, vous avez raison, cela contrevient à la loi, puisqu'il n'y a pas de définition de l'avis conforme. Et je mets « que les bailleurs sociaux suspendent leur participation au marché de la compensation le temps de définir une charte approuvée en Conseil d'arrondissement et en conseil de Paris ». Cela vous va ? Nous passons au vote. Avis favorable ? Avis défavorable ? Je vous en remercie infiniment.

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 12 dont 1 pouvoir

Contre : 1 (Mme LEMARDELEY)

Abstentions : 1 (Mme ROSSET)

N.P.P.V : 0

La V052025034 est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

31 - V052025036 VŒU RELATIF À LA PRÉSERVATION D'UN ÎLOT DE FRAÎCHEUR DANS UNE RÉSIDENCE SOCIALE

Mme Anne BIRABEN : Je vais faire des considérants qui peuvent paraître plus légers, mais qui sont quand même très importants, puisqu'il s'agit d'un îlot de fraîcheur dans une résidence sociale. Mais mon propos va être plus large que cela, parce que je sais qu'il y a beaucoup d'îlots de fraîcheur qui existent au sein des cœurs d'îlots et qu'il y a des résidents qui s'en occupent et qui souhaitent que ces îlots de fraîcheur puissent prospérer, voire se développer. Je sais que la volonté de la Ville de Paris est de promouvoir la végétalisation des cœurs d'îlots, notamment via le dispositif CoprOasis qui propose aux copropriétés un accompagnement technique et financier. Je voulais également vous dire que, dans ces îlots de fraîcheur, il peut y avoir aussi non seulement des plantes en pleine terre, mais également des plantes en pots. Et pour que ces fleurs, ces plantes, ces arbustes et même ces arbres puissent se développer, pour qu'ils ne soient pas desséchés, il faut un nombre d'arrosages et un nombre de mètres cubes d'eau suffisants. Je voulais parler d'un jardin partagé que j'ai eu la chance de visiter qui est absolument merveilleux et qui est situé rue Mouffetard. Ce jardin partagé apporte une biodiversité bienvenue, et notamment des couples d'oiseaux, comme des perruches, des mésanges, et cetera. J'en profite pour parler d'un îlot de fraîcheur que nous avons voté, qui est situé dans une résidence sociale boulevard Saint-Germain. Il y a eu un budget alloué pour cela. Aujourd'hui, les plates-bandes sont en terre. Elles n'ont pas été plantées au printemps, et donc il n'y a pas de plantes. Un îlot de fraîcheur, c'est bien quand c'est concret. C'est dommage et il faudra peut-être qu'on y réfléchisse et que les choses avancent un petit peu. Il est géré par Paris Habitat. Cela fait partie d'un ensemble d'îlots de fraîcheur qu'il faut défendre dans l'arrondissement. Quand on les vote et qu'on a un budget, c'est dommage qu'il n'y ait aucune plantation. Ce que je souhaite aujourd'hui, c'est que soient assurés par l'intermédiaire des bailleurs sociaux de la ville le maintien et la préservation de ces jardins. Et, deuxièmement, que soit assurée aux locataires qui entretiennent ces jardins une quantité d'eau suffisante pour le développement des plantations. Je vous remercie.

Mme Florence BERTHOUT : Concernant un îlot de fraîcheur particulier qui est celui du 40, rue Mouffetard, Paris Habitat a fait, me semble-t-il, le travail. D'ailleurs, je suis intervenue à plusieurs reprises parce que cela avait l'air très compliqué. Le 29 avril, il y a eu un accord verbal pour que 70 mètres carrés aillent au locataire, dans le sens que vous dites d'ailleurs, c'est-à-dire aussi les pots, parce que c'est très important, et qu'il y ait une mise à disposition gracieuse de mètres cubes d'eau. C'est important parce que la mise à disposition d'eau est un peu compliquée quand c'est refacturé. L'accord sera finalisé entre le bailleur et l'amicale des locataires le 21 mai 2025. Ce vœu me paraît donc satisfait, chers collègues. Les informations m'ont été données par Paris Habitat.

M. Laurent AUDOUIN : Le vœu semblant satisfait, je voulais remercier Madame BIRABEN de souligner l'investissement de la Ville et son accompagnement pour les projets de végétalisation. Et effectivement, là, il semblerait qu'il y ait eu un peu de zèle d'un fonctionnaire qui a vu les choses de manière un peu étroite, on va dire. Mais, avec une intervention on arrive à s'en sortir et je m'en réjouis.

Mme Anne BIRABEN : Je ne retire pas mon vœu parce que je pense qu'il est valable pour d'autres résidences. J'en ai nommé une, il y en aura certainement d'autres, donc je pense que c'est très important. Il y a un accord, effectivement. J'ai d'ailleurs appelé Paris Habitat ce matin. Je veux être absolument certaine que l'accord passe bien en fonction de ce qui a été dit, puisqu'il y a eu plusieurs versions.

Mme Florence BERTHOUT : Non, il n'y a pas deux versions.

Mme Anne BIRABEN : Il y a eu plusieurs versions.

Mme Florence BERTHOUT : Je ne voterai pas le vœu puisqu'il est satisfait. J'essaye d'être un peu cohérente. Paris Habitat nous a dit oui, ils ont reçu, ils vont passer un accord. Je comprends ce souci légitime, mais là, je considère qu'il est satisfait. Avis favorable ?

Votants : 14 dont 2 pouvoirs

Pour : 3 (Mme BIRABEN et MM. BARRAT et BOUCHET)

Contre : 11 dont 2 pouvoirs

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

La V052025036 est rejetée à la majorité des suffrages exprimés.

32 - Q052025037 Question orale : utilisation de carboglace pour boucher les trous des rats – RETIRÉE EN COURS DE SÉANCE

Mme Florence BERTHOUT : Il y a une question orale déposée par le groupe Paris en commun.

Mme Marine ROSSET : Excusez-moi, mais je vais la formuler au passé. J'avais déposé une question, puisque vous appeliez sur le site de la mairie à la constitution d'une brigade citoyenne dont l'une des missions serait de lutter contre les rats et ce qui m'inquiétait particulièrement dangereuse et vous la mentionnez comme une solution pour boucher les trous des rats. Je suis retournée à l'instant sur le site de la mairie et j'ai vu que la mention de la carboglace était supprimée. Vous avez donc répondu à ma question.

Mme Florence BERTHOUT : Je vous remercie et je vous félicite pour ce Conseil d'arrondissement qui a été assez prompt et efficace.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h53.

La Secrétaire de séance,


Nazan EROL

